



PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE RÉGIONAL

sur le Développement et la Mise en valeur
intégrés des ressources de l'eau

Phase IV



L'eau: notre source de vie pour l'éternité

RSAP IV - (2016 – 2020)

**Regional Strategic Action Plan
on Integrated Water Resources Development and Management Phase IV**

Southern African Development Community (SADC) Secretariat
Plot 54385 CBD Square
Private/Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863
Email: water@sadc.int
Website: www.sadc.int

©SADC, 2016

ISBN 978-99968-473-0-1

Information in this publication may be reproduced, used and shared with full acknowledgement of the publisher.

Citation: SADC, Regional Strategic Action Plan on Integrated Water Resources Development and Management Phase IV, RSAP IV, Gaborone, Botswana, 2016

Photo credits: SADC Secretariat

Designed & Printed by Crystal Digital Print (Pty) Ltd



PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE RÉGIONAL

sur le Développement et la Mise en valeur intégrés des
ressources de l'eau
(2016 – 2020)
Phase IV

AVANT-PROPOS

Alors que 71% de la surface de la Terre est couverte par les eaux, seul 0,01% de toutes les ressources en eau disponibles provient de ressources en eau douce renouvelables accessibles dans les lacs et rivières. En raison de sa rareté et limitation, nous devons utiliser l'eau de manière modérée et appuyer toute initiative de protection et de conservation. Non seulement l'eau est-elle à la base de la vie, mais elle est également un moteur et catalyseur de développement socioéconomique. Alors que la région SADC réalise de grands progrès dans l'industrialisation, les ressources en eau de qualité jouent un rôle pivot dans le soutien au développement de chaînes de valeur.



Les aspirations des populations de la région SADC telles qu'elles sont inscrites dans le Traité de la SADC appellent à la paix et la stabilité, l'intégration économique régionale et l'éradication de la pauvreté. Alors que les pessimistes ont déjà prévu que les prochaines guerres seront menées au nom de l'eau, la région de la SADC s'y oppose ; au contraire, l'eau est perçue comme un instrument de paix et de stabilité. Le secteur de l'eau de la SADC a joué un rôle majeur dans la promotion de la transparence, du dialogue et de très hauts niveaux de coopération entre les États membres. L'établissement d'institutions gouvernementales des bassins fluviaux grâce, entre autres, à des accords de coopération au sein des bassins Okavango (OKACOM), Orange-Senqu (ORASECOM), Limpopo (LIMCOM), Cuvelai (CUVECOM) et du Zambèze (ZAMCOM) traduit un haut niveau de symbiose s'apparentant à celui d'un noyau familial.

Alors que je présente le quatrième plan d'action stratégique régional (RSAP IV) sur le développement et la mise en valeur intégrés des ressources en eau, je suis heureux d'informer nos lecteurs que l'engagement de notre région dans la coopération lui a récemment valu la meilleure note à l'échelle mondiale, 100/100. Cette comparaison mondiale des indicateurs de coopération du secteur de l'eau, connue comme le quotient mondial sur la coopération en ressources en eau 2015, a été préparé et délivré par le groupe de réflexion international, le Strategic Foresight Group (SFG).

La quatrième phase du programme de l'eau de la SADC donne effet au cadre stratégique de la SADC, le Plan Indicatif Régional de Développement Stratégique de la SADC (RISDP). Afin de garantir sa contribution au programme de la SADC en matière d'intégration régionale et d'éradication de la pauvreté, l'accent est placé sur le développement régional d'infrastructures en eau afin d'améliorer la garantie d'un approvisionnement en eau pour les besoins domestiques, industriels, énergétiques et en sécurité alimentaire. En outre, le lancement du programme coïncide avec l'annonce des objectifs de développement durable des Nations Unies (SDG).

J'invite ainsi tous les États membres et partenaires à soutenir ce programme pour la prospérité et l'accomplissement des objectifs de la SADC et des SDG de la région.



Dr. Stegomena Lawrence Tax
Secrétaire exécutif
Communauté de Développement de l'Afrique Australe

PRÉFACE

L'Afrique australe continue son combat contre les défis de l'insécurité liée à l'eau. Ces derniers sont exacerbés par des capacités financières limitées dans un environnement de pressions induites par les conditions climatiques et la progression constante de la demande en eau. Environ 40% de la population de la région n'a toujours pas accès à l'eau potable alors que 60% n'a pas accès à des services améliorés d'assainissement. L'insécurité liée à l'eau et un niveau sanitaire et d'hygiène aussi mauvais représentent une entrave importante aux initiatives de réduction de la pauvreté, croissance économique et stabilité régionale.



En accord avec les objectifs de développement durable des Nations Unies récemment adoptés au niveau mondial (SDG), en particulier le 6ème objectif « garantir la disponibilité et gestion durable des ressources en eau et des services d'assainissement pour tous » la SADC se mobilise pour changer la situation. Le plan directeur régional de développement de l'infrastructure (RIDMP) et les stratégies d'appui visent à retourner la situation en axant ses efforts sur l'obtention de niveaux d'accès d'au moins 75% d'ici 2027, autant pour les ressources en eau potable que pour les services d'assainissement, et sur l'augmentation des taux d'irrigation des terres de 7% actuellement à 20%.

Le stockage de l'eau demeurant à environ 14% des ressources en eau renouvelables annuelles, la SADC reste clairement vulnérable face aux insécurités liées à l'eau, l'énergie et l'alimentation. Les récents épisodes de sécheresse de 2014/15 et 2015/16 ayant affecté un nombre non négligeable de pays de la SADC attestent de cette faiblesse. Les leçons à tirer de cette situation et des catastrophes antérieures sont la nécessité d'une plus solide collaboration au sein des trois secteurs (eau, énergie et alimentation) grâce à l'adoption de programmes de planification et de mise en œuvre conjoints axés sur les approches nexus. Les nexus à considérer comprennent : eau et assainissement, (b) eau et énergie, (c) eau et sécurité alimentaire, (d) eau et développement industriel, (e) eau et services, (f) eau, énergie et sécurité alimentaire, et (g) eau, terre et sécurité alimentaire. Cela démontre clairement que l'investissement dans la mise en valeur des ressources en eau a un effet multiplicateur sur le développement socioéconomique, directement et par le biais des secteurs influencés par l'eau.

Cette quatrième phase du plan d'action stratégique régional de la SADC (RSAP IV) du secteur de l'eau est un programme sur cinq ans prévu entre 2016 et 2020. Le RSAP IV a été élaboré lors d'un solide processus consultatif dans lequel tous les États membres de la SADC ont mené des ateliers nationaux de trois jours afin de contribuer au processus de formulation. Ces contributions ont été consolidées et validées durant l'atelier régional multipartite qui s'est tenu à Windhoek, en Namibie, en septembre 2015.

Le RSAP IV est le plan de mise en œuvre de la composante Eau du Plan Indicatif Régional de Développement Stratégique de la SADC (RISDP), un schéma d'organisation des programmes de la SADC. Il constitue également un plan stratégique de mise en œuvre du chapitre de l'eau du Plan Directeur Régional de Développement des Infrastructures de la SADC (RIDMP). Comme son prédécesseur (RSAP III), le RSAP IV se concentre sur le développement d'infrastructures de l'eau pour le renforcement de la sécurité liée à l'eau et de la résilience face aux effets du changement et de la variabilité climatiques. L'eau aura ainsi la possibilité de jouer pleinement son rôle de catalyseur et de moteur du développement tout en contribuant aux quatre objectifs de la SADC: Intégration régionale, Paix et Stabilité, Industrialisation et Éradication de la pauvreté.

Afin de répondre efficacement aux défis régionaux, le RSAP IV propose une combinaison d'approches participatives et d'exécution des ressources en eau et des services telles que, entre autres, les approches nexus, les solutions basées sur les connaissances locales et indigènes, les systèmes de gestion des risques de catastrophe, le renforcement de la résilience climatique, le mélange de solutions infrastructurelles toutes faites et écologiques, la planification intégrée des eaux souterraines et de surface.

Permettez-moi par conséquent de vous inviter à vous joindre à la Direction des Infrastructures et Services du secrétariat de la SADC dans ses efforts pour mener à bien la mise en œuvre de ce Plan d'amélioration des vies de tous les citoyens de la région SADC. C'est maintenant qu'il faut agir.



Dr. Thembinkosi Mhlongo
Secrétaire exécutif adjoint – Intégration régionale
Communauté de Développement de l'Afrique Australe

REMERCIEMENTS

Le secrétariat de la SADC tient à exprimer sa gratitude et remercier toutes les parties prenantes ayant contribué aux processus de développement de cette quatrième phase du programme de l'eau de la SADC, communément appelée le Plan régional d'action stratégique (Regional Strategic Action Plan - RSAP IV) en matière de développement et mise en valeur intégrés des ressources en eau (2016-2020).

Le secrétariat remercie tous les États membres de la SADC pour leur intérêt et engagement dans le cadre du processus de formulation du RSAP IV lors des trois journées consacrées à leurs ateliers nationaux respectifs de la SADC (Les Semaines de l'Eau de la SADC). Les Semaines nationales de l'Eau de la SADC (SADC National Water Weeks) ont permis de recueillir, dans chacun des 15 États membres, des éléments utiles pour la formulation du RSAP IV entre mars et septembre 2015. Dans chacun des États membres, les Semaines de l'Eau de la SADC ont officiellement été inaugurées par de très hauts fonctionnaires des gouvernements au niveau du Ministre ou Ministre Adjoint responsable des ressources en eau, et par le vice-Premier ministre ou ministre dans les cas, respectivement, de l'Île Maurice et de Madagascar.

Le soutien de Waternet, qui a organisé un Regional Consultative Meeting on the Water Research Agenda en tant que contribution au RSAP IV, de Water Aid qui a financé les Youth Water Forums préparatoires dans certains États membres et d'autres institutions du secteur privé qui ont contribué aux processus de consultation nationale, est grandement apprécié. Il en est de même pour la Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC) qui a appuyé l'organisation du Regional Water Youth Workshop ayant fourni des éléments essentiels au RSAP IV sur l'engagement des jeunes par le biais du SADC Youth Desk établi dans le cadre du Directorate of Social and Human Development, et du Special Programme of SADC Secretariat.

Le secrétariat tient à remercier les partenaires internationaux de coopération (ICP) qui ont guidé le processus d'établissement de la revue de mi-parcours du RSAP II par le biais du Water Strategy Reference Group, et les experts régionaux qui ont participé au groupe de réflexion et aux sessions de rédaction du RSAP IV, notamment les participants aux sessions de validation qui se sont tenues lors du 6ème dialogue multipartite de Windhoek, en Namibie, et auxquelles ont assisté plus de 200 participants,

Permettez-moi également d'exprimer mes remerciements et ma reconnaissance au principal sponsor du dialogue multipartite de la SADC, l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA) et à d'autres sponsors, notamment l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) par le biais du programme de résilience dans le bassin fluvial de Limpopo (RESILIM) et le département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID) au travers du Climate Resilient Infrastructure Development Facility (CRIDF).

Le secrétariat de la SADC tient tout spécialement à exprimer sa très grande appréciation et gratitude au Ministère Fédéral pour la Coopération et le Développement Economiques d'Allemagne (BMZ) pour sa coopération déléguée avec le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, par l'intermédiaire du Département du Développement International (DFID), et le Gouvernement du Commonwealth d'Australie, au travers du ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur australien (DFAT) pour son soutien financier et technique lors des semaines nationales de l'eau et pour la publication et conception de ce document. Nous remercions tout particulièrement le Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) qui a assuré la gestion du programme aux trois sources de financement et fourni un appui technique au programme de l'eau de la SADC.

Le processus de développement du RSAP IV a été rendu possible grâce aux efforts de collaboration du personnel du secrétariat de la SADC du secteur de l'eau de la direction des infrastructures et des services, et du partenariat mondial pour l'eau de l'Afrique australe (GWP-SA). Le secrétariat de la SADC tient à remercier les équipes du secteur de l'eau de la SADC et du GWP-SA qui ont travaillé sans relâche sur les processus ayant conduit à l'élaboration du RSAP IV.

*Secrétariat de la SADC
Gaborone, Botswana
Avril 2016*

CONTENU

AVANT-PROPOS	ii
PRÉFACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES SCHÉMAS	vi
LISTE DES TABLEAUX	vi
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	
1.1 Historique	1
1.2 Quotient de la coopération en ressources en eau	1
1.3 Vision de la SADC et la Vision de l'eau de la SADC	1
1.4 Statut de la disponibilité des ressources en eau et de la fourniture des services d'assainissement au sein des États membres de la SADC	1
1.5 Contexte	3
CHAPITRE 2. ENVIRONNEMENT FAVORABLE	7
CHAPITRE 3. CADRE CONCEPTUEL DU RSAP IV	8
3.1 La Théorie du Changement.....	8
3.2 Cadre conceptuel du RSAP IV.....	9
3.3 Domaines stratégiques	10
CHAPITRE 4. PROCESSUS DE FORMULATION DU RSAP IV	
4.1 Consultations Partie Prenante et États membres	11
4.2 Groupes de référence et groupe principal	11
4.3 Critères de sélection de programme	11
4.4 Processus d'approbation du RSAP IV.....	11
CHAPITRE 5. PROGRAMMES ET INTERVENTIONS	
PROGRAMME 1 INSTRUMENTS RÉGIONAUX DE COOPÉRATION.....	13
PROGRAMME 2 MISE EN PLACE ET RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE LES ÉTATS OCÉANIQUES ET LES INSTITUTIONS CHARGÉES DE LA GESTION DES COURS D'EAU PARTAGÉS (SWI) SUR LE CONTINENT DE LA SADC	15
PROGRAMME 3 PARITÉ HOMMES-FEMMES, ENGAGEMENT DES JEUNES ET DES PARTIES PRENANTES	17
PROGRAMME 4 DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET RECHERCHE.....	20
PROGRAMME 5 DÉVELOPPEMENT, FONCTIONNEMENT ET MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES.....	22
PROGRAMME 6 MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	24
PROGRAMME 7 VARIABILITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUES	27
PROGRAMME 8 INDUSTRIALISATION ET APPROCHES DU LIEN (NEXUS).....	29
CHAPITRE 6. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	
6.1 Principes directeurs de mise en œuvre	33
6.2 Dispositifs institutionnels.....	33
6.3 Mobilisation de ressources financières et stratégie.....	35
6.4 Exigences en matière de financement.....	37
CHAPITRE 7. SUIVI, ÉVALUATION ET SOUMISSION DE RAPPORTS	
7.1 Système de suivi	38
7.2 Système d'évaluation.....	38
ANNEXES	40

CONTENU

LISTE DES SCHÉMAS

SCHÉMA 1.1 : LA VISION DE LA SADC ET LA VISION DE L'EAU DE LA SADC	1
SCHÉMA 1.2 : DISTRIBUTION DES PRÉCIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES À TRAVERS LA RÉGION DE LA SADC	2
SCHÉMA 1.3 : UTILISATION DE L'EAU PAR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES MAJEURS.....	2
SCHÉMA 1.4 : RÉFÉRENCES/INDICATEURS SÉLECTIONNÉS À DES FINS DE COMPARAISON DU STATUT DU SECTEUR DE L'EAU DE LA SADC AVEC D'AUTRES COMPARATEURS	3
SCHÉMA 3 : CADRE CONCEPTUEL DU RSAP IV	9
SCHÉMA P8.2 NEXUS EAU-ÉNERGIE-ALIMENTATION.....	31
SCHÉMA 6.1: CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU DE LA SADC	34
SCHÉMA 6.2: STRUCTURE DE LA DIVISION EAU DE LA SADC AU SEIN DE LA DIRECTION I & S	35

LISTE DES TABLEAUX

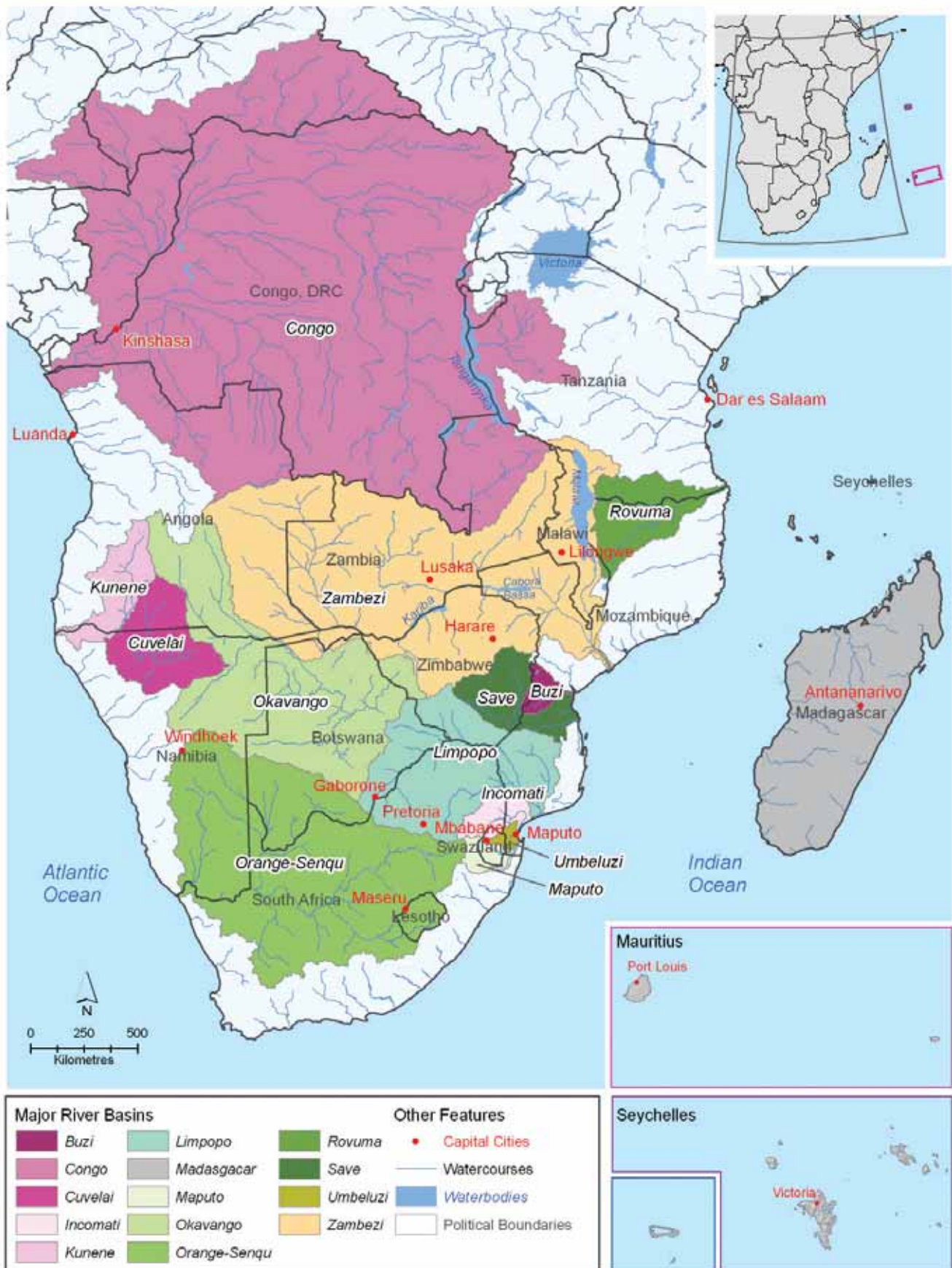
TABLEAU 1.1 : RÉFÉRENCES/INDICATEURS SÉLECTIONNÉS À DES FINS DE C OMPARAISON DU STATUT DU SECTEUR DE L'EAU DE LA SADC AVEC D'AUTRES COMPARATEURS	2
TABLEAU 2 : INSTRUMENTS POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE.....	7
TABLEAU 6.1 PRINCIPES DIRECTEURS DU RSAP IV	33
TABLEAU 6.2 MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RSAP : ACTEURS ET RESPONSABILITÉS	36
TABLEAU 6.3 RSAP IV: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT	37

CONTENU

LISTE DES ACRONYMES

AMCOW.....	African Ministers Committee on Water
ARWR	Annual Renewable Water Resources
CBO.....	Community-based Organisation
CICOS	International Commission of the Congo-Oubangui-Sangha Basin
CoPs	Community of Practice
CPWAA	Community of Practitioners of Water Accounting in Africa
CUVECOM.....	Cuvelai River Basin Commission
DRR	Disaster Risk Reduction
EAW	Economic Accounting of Water
FANR	SADC Food, Agriculture and Natural Resources Directorate
GDP.....	Gross Domestic Products
GFPS.....	Gender Focal Points
GIS.....	Geographic Information System
GMI	Ground Water Management Institute
GWP-SA.....	Global Water Partnership Southern Africa
HYCOS	Hydrological Cycle Observing Systems
I&S	SADC Infrastructure and Services Directorate
IAS.....	Invasive Alien Species
ICPs	International Cooperating Partners
IKS.....	Indigenous Knowledge Systems
IPS.....	Inter Press Services
IUMP	Industrial Upgrading and Modernization Programme
IWRM	Integrated Water Resources Management
LIMCOM	Limpopo Watercourse Commission
ME&R.....	Monitoring, Evaluation and Reporting
MoU.....	Memorandum of Understanding
NFGs.....	National Focus Groups
NGO	Non-Governmental Organisation
OKACOM	Okavango River Basin Water Commission
ORASECOM	Orange-Senqu River Commission
OSIC	Oceanic States Institutions for Cooperation
PIDA	Programme for Infrastructure Development in Africa
PPP.....	Public Private Partnership
RBOs	River Basin Organisations
REED	Regional Environment Education & Democracy Office
RIDMP	Regional Infrastructure Development Master Plan
RISDP	Regional Indicative Strategic Development Plan
RSAPs.....	Regional Strategic Action Plans
RWP	Regional Water Policy
RWS	Regional Water Strategy
SADC	Southern African Development Community
SANWATCE	Southern African Network of Water and Technology Centres of Excellence
SAP	Strategic Action Plans
SDG.....	Sustainable Development Goals
SFG	Strategic Foresight Group
STEM	Science, Technology, Engineering and Maths
SWIs	Shared Watercourse Institutions
TDAs.....	Transboundary Diagnostic Analysis
UN SDGs	United Nations Sustainable Development Goals
WASH.....	Water, Sanitation and Hygiene
WEF	Water - Energy and Food
WLF	Water - Land - Food
WRFSA	Water Research Fund for Southern Africa
WRTC	Water Resources Technical Committee,
ZAMCOM	Zambezi Watercourse Commission

Frontières Politiques Et Principaux Bassins Fluviaux De La Sadc



CHAPITRE 1: INTRODUCTION



SADC Water Sector

Libérer le potentiel de l'eau,
un élément catalyseur et
le moteur de la croissance
économique régionale par le
biais de la coopération et du
développement et de la gestion
des ressources hydriques

1.1 HISTORIQUE

Les ressources en eau de la région SADC jouent un rôle vital important dans le maintien de la riche diversité des écosystèmes naturels de la région ainsi que dans le développement économique et social durable de la région.

Le Protocole révisé de la SADC sur les cours d'eau partagés a été adopté par les États membres de la SADC en 2000, reconnaissant ainsi la nécessité d'un cadre juridique régional d'orientation de la gestion et du développement de ressources durables. Les principes et les exigences du Protocole révisé sont appliqués par le biais des Regional Strategic Action Plans (Plans d'Action Stratégique Régionaux (RSAP) mis en œuvre graduellement afin de refléter les besoins et les capacités de la région. La SADC en est désormais à son 4^{ème} RSAP.

1.2 QUOTIENT DE LA COOPÉRATION EN RESSOURCES EN EAU

Le Quotient de la Coopération en ressources en eau est un baromètre mesurant l'étendue de la coopération au sein des bassins fluviaux en tenant compte, entre autres, des perspectives de guerre, de paix et de stabilité. En résumé, il peut être associé au degré de valorisation du potentiel en ressources en eau à utiliser en tant que moteur et catalyseur du développement.

Le Strategic Foresight Group (Groupe Prévisionnel Stratégique - SFG), un groupe d'évaluation international indépendant, a calculé le quotient de la coopération en ressources en eau dans 184 pays, y compris leurs 205 cours d'eau partagés. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a obtenu le taux le plus élevé au niveau mondial avec une note de 100 sur 100.

Les résultats du SFG en matière de perspectives de guerre, de paix et de stabilité sur les cours d'eau sont conformes aux conclusions du Professeur Jon Martin Trondalen de la Compass Foundation, dans son livre intitulé « Prévention de Conflit et Dividendes de la Paix par le biais d'une Coopération sur la Mise en valeur de l'eau Transfrontalière dans la SADC » (2011) - Conflict Prevention and Peace Dividends through Cooperation on Transboundary Water Management in SADC-2011).

Malgré une telle reconnaissance de la part des sphères internationales, il existe toujours la nécessité de soutenir les efforts et les interventions de coopération qui contribueront à la réalisation des objectifs principaux de la SADC.

1.3 LA VISION DE LA SADC ET LA VISION DE L'EAU DE LA SADC

La formulation et les objectifs des RSAP visent à contribuer à la fois à la réalisation de la Vision de l'eau de la SADC et de la Vision plus globale de la SADC. L'Objectif de Développement Durable de l'ONU (Sustainable Development Goal - SDG) numéro 6 qui vise à « garantir la disponibilité et la gestion

durable de l'eau et de l'assainissement pour tous », correspond bien à la Vision de l'eau de la SADC. Le schéma 1.1 présente la Vision de la SADC et celle du Secteur de l'eau de la SADC.



SCHÉMA 1.1 : LA VISION DE LA SADC ET LA VISION DE L'EAU DE LA SADC

1.4 STATUT DE LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES EN EAU ET DE LA FOURNITURE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT AU SEIN DES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC

L'état actuel de la disponibilité et de l'utilisation des ressources en eau ainsi que du développement d'infrastructures connexes au sein de la région SADC peut être résumé comme suit :

- Les précipitations annuelles varient significativement en quantité et en distribution et, par conséquent, la disponibilité des ressources en eau et leur utilisation à travers la région SADC varient également (Schémas 1.2 et 1.3).
- 15 bassins fluviaux principaux sont partagés entre au moins deux pays.
- Parmi les ressources en eau actuellement prélevées, 77% sont utilisées pour l'irrigation, 18% pour les besoins domestiques tandis que 5% sont utilisées par le secteur industriel (Schéma 1.3).
- 70% de la population rurale de la SADC dépend de l'approvisionnement en eau souterraine.
- Si le stockage des barrages de Kariba et de Cahora Bassa est inclus, 14% du total de ressources en eau renouvelables annuelles (Annual Renewable Water Resources -ARWR) au sein de la région SADC est actuellement stocké pour des utilisations diverses, un très faible chiffre en comparaison avec les 70-90% de la plupart des pays industrialisés (SADC 2012).
- Il y a environ 50 millions d'hectares de terrain irrigable disponibles au sein de la région SADC dont seulement 3,4 millions d'hectares (7%) sont actuellement irrigués (SADC 2012).
- Parmi les quelque 280 millions d'habitants de la SADC, 40% n'ont pas accès à un approvisionnement adéquat en eau potable et 60% n'ont pas accès à des services appropriés d'assainissement.

Le schéma 1.3 indique également clairement que les mesures de l'efficacité de l'utilisation de l'eau doivent davantage se concentrer sur le secteur agricole étant donné qu'il est le plus gros consommateur d'eau dans la majorité des États membres de la SADC. Quelques-unes des statistiques ci-dessus sont résumées dans le tableau 1.1 et le schéma 1.4 avec des comparaisons entre le continent africain, les moyennes mondiales et le statut du monde développé.

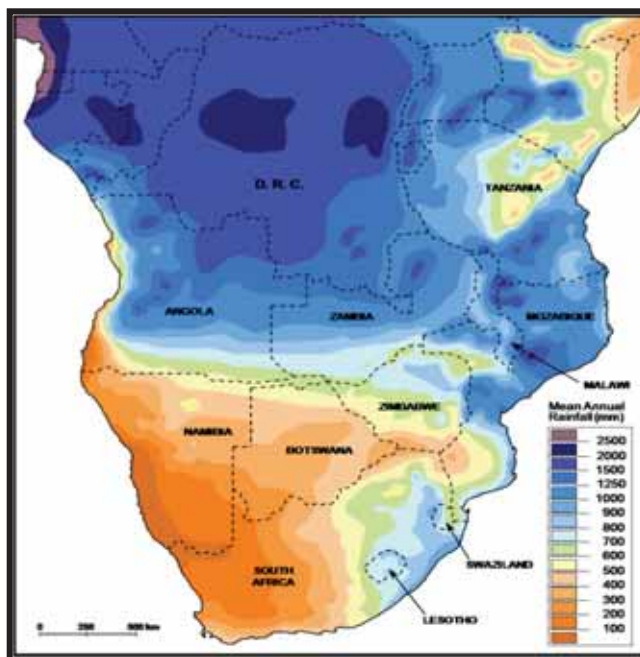


SCHÉMA 1.2 : DISTRIBUTION DES PRÉCIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES À TRAVERS LA RÉGION SADC. (SOURCE : SADC 2007)

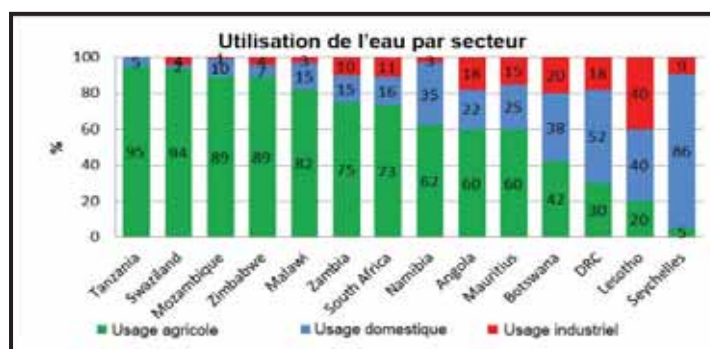


SCHÉMA 1.3 : UTILISATION DE L'EAU PAR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES MAJEURS. (SOURCE : SADC 2012)

SECTEUR	STATUT DE LA SADC	CONTINENT AFRICAIN	MOYENNES MONDIALES	STATUT DU MONDE DÉVELOPPÉ
Prélèvement d'eau	170m ³ /habitant/an	251m ³ /habitant/an	570m ³ /habitant/an	1 330m ³ /habitant/an
Stockage de l'eau de surface	14% des ARWR stockées	14% des ARWR stockées	25% des ARWR stockées	70% à 90% des ARWR stockées
Terre irriguée	7% des terres irrigables sont irriguées	20% des terres irrigables sont irriguées	20% des terres irrigables sont irriguées	70% des terres irrigables sont irriguées

TABLEAU 1.1 : RÉFÉRENCES/INDICATEURS SÉLECTIONNÉS À DES FINS DE COMPARAISON DU STATUT DU SECTEUR DE L'EAU DE LA SADC AVEC D'AUTRES COMPARATEURS (SOURCE : SADC 2012)

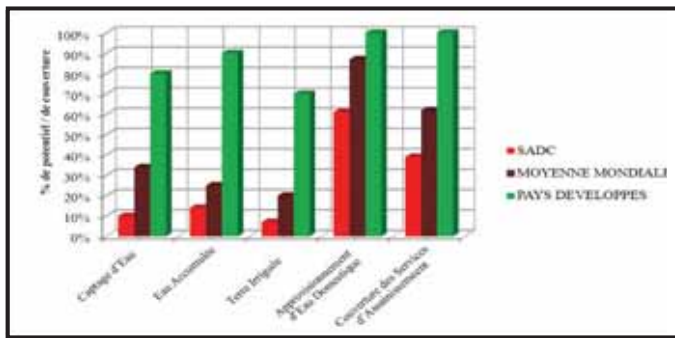


SCHÉMA 1.4 : RÉFÉRENCES/INDICATEURS SÉLECTIONNÉS À DES FINS DE COMPARAISON DU STATUT DU SECTEUR DE L'EAU DE LA SADC AVEC D'AUTRES COMPARATEURS (SOURCE : SADC 2012)

1.5 CONTEXTE

Le RSAP IV se fonde sur le travail des RSAP précédents tout en continuant à se concentrer sur le développement des infrastructures. La mise en œuvre réussie du RSAP IV contribuera et soutiendra les États membres de la SADC dans la réalisation de plans, stratégies et objectifs régionaux, continentaux et internationaux de haut niveau tels que les Objectifs du Traité de la SADC, le Chapitre de l'Eau du Plan Directeur Régional de Développement des Infrastructures de la SADC (Regional Infrastructure Development Master Plan - RIDMP), le Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (Programme for Infrastructure Development in Africa - PIDA) et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (United Nations Sustainable Development Goals - UN SDG).

1.5.1 MOTIF POUR UNE APPROCHE RÉGIONALE DE LA GESTION DES BASSINS

L'approche régionale de la SADC a fait preuve d'un franc succès dans la facilitation des négociations autour de la gestion des bassins fluviaux.

Tous les bassins fluviaux partagés, dont 13 situés en plein cœur de la région de la SADC, ont adopté un cadre de coopération en conformité avec le Protocole de la SADC sur les Cours d'Eau Partagés.

Les caractéristiques essentielles et les avantages de l'approche régionale incluent les points ci-dessous :

- Cadre de référence : Des instruments régionaux tels que le Protocole de la SADC portant sur les Cours d'Eau Partagés fournissent un cadre et un point de départ pour la négociation d'accords concernant les bassins fluviaux.

- Étendue de la coopération : L'adoption d'une approche régionale prolonge l'étendue de la coopération au-delà du secteur de l'eau et fournit plus d'opportunités de partager les avantages et les compromis entre les États Membres.
- Intermédiaire honnête : Si requis par des États Membres, le Secrétariat de la SADC pourra tenir le rôle de médiateur neutre afin de faciliter les négociations concernant les bassins fluviaux.
- Harmonisation: L'alignement des instruments fondamentaux régionaux et au niveau des bassins facilite le partage des meilleures pratiques et des enseignements des RBO/SWI (River Basin Organisations/Shared Watercourse Institutions)
- Redevabilité et responsabilité : Les RBO/SWI rendent non seulement compte à leurs États Riverains respectifs ainsi qu'à leurs agences de financement mais également à la SADC à des fins de soumission de rapports comme stipulé dans le Protocole Révisé sur les Cours d'Eau Partagés.
- Compétitivité : Bien qu'un certain esprit de coopération soit promu parmi les RBO/SWI, ces derniers doivent également obtenir des résultats. Les RBO/SWI affichant une piètre performance ont moins de chances d'obtenir un soutien que ceux obtenant de bons résultats.
- Visibilité: Les ICP (International Cooperation Partners) de soutien à la SADC soutiennent en fait 15 pays, quel que soit le niveau de leur intervention (ex : un bassin fluvial spécifique). Par le biais de l'approche régionale, les résultats (leçons apprises) d'un tel soutien sont partagés avec les autres bassins. Cela accroît la visibilité, aux niveaux régional, national et des bassins fluviaux.
- Coordination des ICP : Les informations portant sur toutes les activités soutenues par les ICP sont partagées avec toutes les parties prenantes afin d'assurer une distribution des ressources financières équitable et efficace ainsi que pour éviter le double-emploi, les conflits et les accords à la carte qui laisseraient certains bassins sans financement.

Bien que de nombreux progrès aient été accomplis grâce à la mise en place et le renforcement des RBO/SWI au sein de la Région SADC, il reste encore beaucoup à faire en vue de consolider leur rôle et renforcer leur capacité à mener à bien ce rôle. En reconnaissance de cette situation changeante, l'implication de la Division Eau de la SADC dans le développement des RBO/SWI diminuera au fur et à mesure que ces derniers seront mis en place et renforcés. À cette étape précise, le soutien apporté par la Division Eau de la SADC, comme décrit en détail dans la partie 6.1.2, sera limité au suivi du Protocole, fournissant une orientation stratégique et le partage des meilleures pratiques entre les RBO/SWI.

1.5.2 LES RSAP CONSTITUENT LES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ET STRATÉGIE RÉGIONALES DE L'EAU

L'objectif de la Politique Régionale de l'Eau de la SADC est de fournir un cadre pour le développement, l'utilisation, la protection et le contrôle durable, intégré et coordonné des ressources en eau transfrontalières et nationales de la Région SADC afin de promouvoir le développement socio-économique, l'intégration régionale et d'améliorer la qualité de vie de toutes les populations de la Région (SADC 2006).

La Stratégie régionale de l'eau (Regional Water Policy - RWS) est fondée sur la Politique régionale de l'eau (Regional Water Policy - RWP) et son objectif est de fournir un cadre pour la mise en œuvre de la politique. Alors que la RWP traite du « quoi » dans les questions régionales des ressources en eau, la RWS traite du « comment », du « qui » et du « quand » dans la mise en œuvre du RWP (SADC 2007).

Les Plans d'Action Stratégique Régionaux, pour leur part, sont les outils/instruments de mise en œuvre, aussi bien pour la Politique régionale de l'eau de la SADC que pour la Stratégie régionale de l'eau.

1.5.3 RSAP I, II, III ET IV : LIENS, PROCESSUS DE FORMULATION ET ACCOMPLISSEMENTS

Le premier Plan d'Action Stratégique Régional de la SADC (RSAP I : 1999 – 2004) se concentrait sur la mise en place d'un environnement propice et a accompli son objectif avec succès. Le RSAP II (2005 – 2010) était axé sur le développement d'infrastructures tout en continuant à renforcer cet environnement favorable et a également atteint son objectif.

Le RSAP III a été conçu pour fournir un cadre efficace et fiable contribuant à la réduction de la pauvreté, l'intégration régionale, la paix et à la sécurité et au développement socioéconomique. L'objectif du RSAP III était de renforcer cet environnement propice pour la gouvernance, la mise

en valeur des ressources en eau et le développement d'infrastructures grâce à l'application de la gestion intégrée des ressources de l'eau. Le RSAP III reposait sur le travail des RSAP I et II pour garantir que cet environnement favorable soit maintenu, mais mettait davantage l'accent sur le développement d'infrastructures. Un examen et évaluation du RSAP III en 2014 ont révélé que :

- Des progrès significatifs avaient été accomplis quant au renforcement des RBO avec la mise en place de nouveaux secrétariats tels que LIMCOM et ZAMCOM.
- Le Protocole révisé de la SADC sur les Cours d'Eau Partagés était devenu populaire au sein de la Région SADC et se trouvait en phase d'institutionnalisation dans les États membres.
- Des progrès satisfaisants avaient été enregistrés dans la mise en place de projets témoins IWRM (Integrated Water Resources Management).

L'examen du RSAP III mené en 2014 a montré que les États membres préféraient que le Secrétariat de la SADC les consulte individuellement dans le cadre des Semaines de l'Eau (Water Weeks) de la SADC afin d'apporter des contributions à la phase 4 du Programme de l'eau de la SADC (RSAP IV : 2016 – 2020). Autre recommandation afin de faciliter un meilleur suivi et une meilleure évaluation du RSAP IV, l'application de la « Théorie du Changement » dans la conceptualisation et la formulation du RSAP IV.

Ces recommandations ont été suivies et mises en œuvre, facilitant et menant ainsi au présent RSAP IV. À la suite de ces recommandations, la transition dans le discours mondial vers une focalisation sur le lien (nexus), entre autres, entre eau-énergie-alimentation, dans le cadre du changement climatique, de la croissance économique de la Région SADC ainsi que d'autres nouveaux enjeux, ont également apporté des données et influencé le processus de formulation du RSAP IV.



1.5.4 NOUVEAUX ENJEUX : CHANGEMENT CLIMATIQUE, SYSTÈMES DE CONNAISSANCES LOCAUX ET INDIGÈNES, APPROCHES NEXUS, PARITÉ HOMMES-FEMMES

Les questions relatives au changement climatique, à la variabilité climatique et à l'adaptation au changement climatique doivent être traitées en continu dans les plans et les programmes Régionaux du Secteur de l'eau de la SADC en y incorporant et intégrant les Systèmes de Connaissances Locaux et Indigènes (Indigenous Knowledge Systems - IKS), afin de réduire et atténuer les impacts négatifs et également comme partie intégrante de la gestion des risques de catastrophe.



Le Sommet Extraordinaire de la SADC qui s'est tenu le 29 avril 2015 a approuvé la Stratégie et la Feuille de Route d'Industrialisation de la SADC et a réaffirmé l'importance du développement industriel dans la réduction de la pauvreté et l'émancipation économique de la population de la région. Pour sa réalisation, cette Politique et Stratégie d'Industrialisation nécessite des programmes de soutien dans le RSAP IV.

Les questions en matière de qualité de l'eau sont relatives aussi bien aux eaux de surface qu'aux eaux souterraines, en particulier sur les cours d'eau partagés et les nappes souterraines, respectivement. Avec l'adoption par la SADC d'une stratégie et d'une feuille de route d'industrialisation pour une croissance industrielle et économique accélérée dans la région, une attention particulière doit être accordée au maintien et, bien entendu, à l'amélioration de la qualité des sources d'approvisionnement en eau qui permettra de renforcer cette croissance industrielle accélérée ainsi que d'autres utilisations.

Une recherche davantage axée sur l'eau menée par les chercheurs et les institutions de la SADC est nécessaire, notamment WRFSA (Water Research Fund for Southern Africa). La recherche doit être axée sur la demande et mener à des actions de brevetage et de commercialisation.

Il est important que les questions relatives au genre soient intégrées aux programmes du Secteur de l'eau comme cela est clairement stipulé dans le Protocole, la Politique et la Stratégie de la SADC portant sur le genre ainsi que dans la déclaration 10.2.1 de la Politique Régionale de l'eau de la SADC qui stipule que « les Femmes jouent un rôle central dans la fourniture, la gestion et la sauvegarde de l'eau et doivent être pleinement impliquées dans le développement et la mise en œuvre de politiques, processus et activités à tous les niveaux ». Ces instruments exigent que toutes les Directions et les Départements du Secrétariat de la SADC et tous les Secteurs au sein des États membres intègrent les questions de genre à leurs plans de travail. Le Secrétariat de la SADC a élaboré un Programme d'Intégration du Genre qui nécessite un soutien de la part du Secteur de l'eau.

Les Approches NEXUS deviennent le chemin à suivre pour que la SADC accomplisse ses objectifs en termes de développement. Les approches sectorielles privent la région de mécanismes rentables de mise en œuvre des programmes. Les approches multisectorielles ont largement porté leurs fruits, en particulier dans l'utilisation polyvalente des barrages face à l'utilisation unique, ainsi que lors de la mise en œuvre des principes et des pratiques IWRM. Il existe un certain nombre de liens relatifs à l'eau où celle-ci joue un rôle de catalyseur dans les programmes de développement.



1.5.5 CONVENTIONS ET ACCORDS CONTINENTAUX ET INTERNATIONAUX

Les États membres de la SADC sont signataires d'un certain nombre de Conventions et d'Accords continentaux et internationaux et adhèrent et s'engagent également à maintenir plusieurs positions relatives à la fourniture d'eau et de services d'assainissement. Parmi les exemples, citons :

1- Le Comité des Ministres Africains des Ressources en Eau (African Ministers Committee on Water - AMCOW) a formulé une Politique et une Stratégie pour l'implication des jeunes dans des interventions en matière d'eau et de services d'assainissement que la région SADC doit intégrer dans ses programmes et ses plans.

2- Les 17 Objectifs de Développement Durable (SDG) de l'ONU sont une nouvelle série universelle d'objectifs avec des cibles et des indicateurs que devront utiliser les États membres de l'ONU afin de définir et orienter leurs programmes et leurs politiques pour les 15 prochaines années. L'objectif 6 est directement lié au secteur de l'eau et vise à « garantir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ».

3- Les 19 Articles de l'ONU relatifs aux Eaux Souterraines stipulés dans la Loi des Aquifères Transfrontaliers ont été adoptés par la une résolution lors de la 63ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU du 11 décembre 2008. La résolution encourageait les États concernés à « prendre les dispositions bilatérales ou régionales appropriées pour la bonne gestion de leurs aquifères transfrontaliers, en tenant compte des dispositions des Articles ».

4- Le droit fondamental à l'eau confère à toutes et tous le droit de disposer de l'eau en quantité suffisante, potable, acceptable, physiquement accessible et abordable pour des usages personnels et domestiques. Le droit fondamental d'accès à l'eau affirme que c'est aux gouvernements qu'échoient la responsabilité principale de garantir que les populations jouissent de l'accès à l'eau en quantité « suffisante, potable, accessible et abordable sans discrimination aucune

» (ONU, 2010). Alors que la plupart des États membres de la SADC ont ratifié au moins une convention des droits humains qui explicitement ou implicitement reconnaît ce droit, l'interprétation de ce droit varie entre et au sein des États membres de la SADC. Il convient donc d'arriver à une compréhension commune concernant ce droit humain de haute importance d'accès à l'eau afin de permettre aux gouvernements ainsi qu'à leurs citoyens de jouir pleinement de leurs obligations et de leurs droits.

1.5.6 DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DES INFRASTRUCTURES DES RESSOURCES EN EAU AU SEIN DE LA SADC

En 2012, les États membres de la SADC ont adopté le Plan RIDMP comprenant six secteurs : l'eau, l'énergie, le transport, le tourisme, la météorologie et les télécommunications. L'objectif premier du RIDMP était de définir les exigences et les conditions minimales, mais finales, du développement régional des infrastructures afin de faciliter la mise en œuvre et la réalisation de projets de développement des infrastructures de l'eau d'ici 2027. L'impératif de développement des infrastructures des ressources en eau est alors formulé sur la base du contenu du Chapitre de l'eau du RIDMP.

1.5.7 CONTRIBUTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU À LA RÉALISATION DE LA VISION DE LA SADC

Alors qu'il est généralement difficile d'établir un lien direct entre le développement durable des ressources en eau et la gestion du bien-être des populations bénéficiaires et la croissance économique nationale, les investissements dans le développement, la gestion et la fourniture de systèmes durables d'approvisionnement en eau ont des effets catalyseurs sur le développement d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, l'industrie manufacturière, la santé, l'éducation et l'industrie. C'est à partir de ce constat que les programmes du RSAP IV ont été conçus et formulés.

CHAPITRE 2:
ENVIRONNEMENT FA
VORABLE



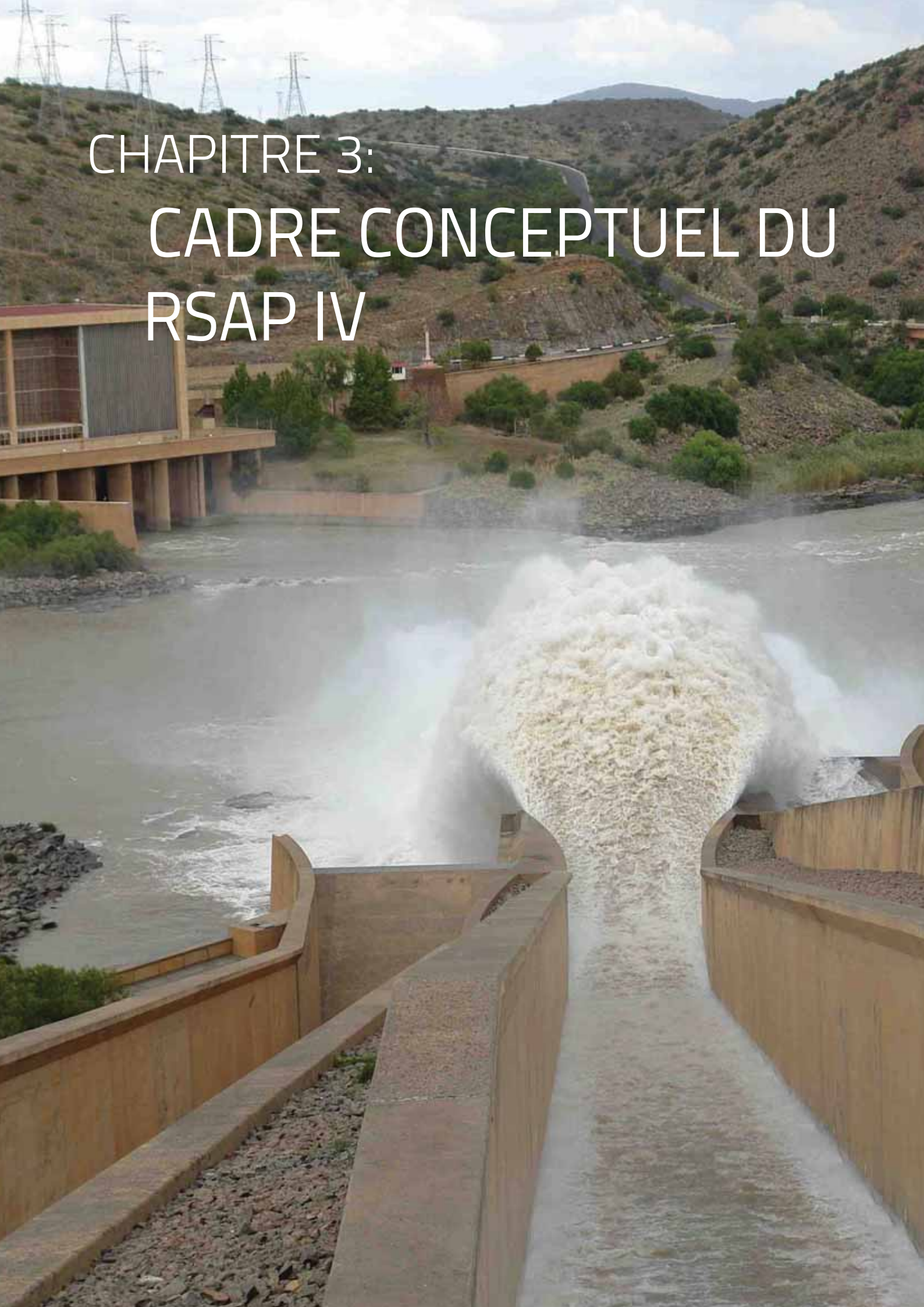
La SADC a mis en place une politique de réglementation, des stratégies et des plans régionaux qui fournissent un environnement favorable pour la mise en place des programmes et des plans du Secteur de l'eau de la SADC. Ils sont résumés dans le tableau 2.

DOCUMENT DE LA SADC	RÉSUMÉ SUCCINCT
La Déclaration et le Traité de la SADC	Le Traité de la SADC qui régit les activités régionales de la SADC et de ses États membres est entré en vigueur le 30 septembre 1993.
Le Plan Indicatif Régional de Développement Stratégique de la SADC (RISDP)	Le RISDP met en exergue les interventions clés nécessaires à l'approfondissement de l'intégration régionale et la réduction de la pauvreté sur une base durable pour la période 2005 à 2020. Le RISDP a été formulé en mars 2001 et adopté et approuvé en août 2003. Afin de s'assurer que les principaux objectifs d'éradication de la pauvreté et d'intégration régionale soient plus ciblés, le RISDP a été révisé en 2007 et nouvellement en avril 2015 pour la période 2015 à 2020.
Le Protocole Révisé de la SADC portant sur les Cours d'Eau Partagés (2000)	L'objectif global du Protocole Révisé de la SADC sur les Cours d'Eau Partagés, entré en vigueur en 2003, est d'encourager une coopération plus étroite pour une gestion, protection et utilisation judicieuses, durables et coordonnées des quinze cours d'eau partagés de la SADC et de faire progresser le programme de la SADC d'intégration régionale, réduction de la pauvreté et développement économique.
La Politique Régionale de l'Eau de la SADC (2005)	La Politique Régionale de l'Eau de la SADC vise à fournir un cadre pour le développement durable, intégré et coordonné de l'utilisation, la protection et le contrôle des ressources en eau nationales et transfrontalières au sein de la région SADC pour la promotion du développement socio-économique et de l'intégration régionale ainsi que l'amélioration de la qualité de vie de la population de la région.
La vision de l'Afrique Australe pour l'Eau, la Vie et l'Environnement au 21ème siècle (2000)	La vision de la SADC pour l'Eau, la Vie et l'Environnement pour le 21ème siècle est la suivante : une utilisation équitable et durable de l'eau pour une justice sociale et environnementale et des avantages économiques pour les générations actuelles et futures.
La Stratégie de l'eau Régionale de la SADC (2006)	La stratégie de l'eau Régionale (RWS) est fondée sur la Politique de l'eau Régionale (RWP) et fournit un cadre pour la mise en œuvre du RWP. Alors que le RWP traite du « quoi » dans les questions de l'eau régionales, le RWS traite du « comment », du « qui » et du « quand » dans la mise en œuvre du RWP.
La Stratégie Régionale de Communication et de Sensibilisation de la SADC pour le Secteur de l'eau (2009)	L'objectif final de la Stratégie Régionale de Sensibilisation et de Communication pour le Secteur de l'eau est d'améliorer la sensibilisation ainsi que la compréhension aux questions relatives à l'eau et aux initiatives dans la région SADC, contribuant ainsi à l'éradication de la pauvreté et à l'intégration régionale.
Les plans Régionaux d'Action Stratégique de la SADC : I, II et III	L'objectif principal du RSAP I (1999 à 2004) était de créer un environnement propice pour la gestion conjointe des ressources en eau régionales. Le changement majeur entre le RSAP I et le RSAP II (2005-2010) était l'accent mis sur le développement d'infrastructures. L'objectif du RSAP III (2011-2015) était de renforcer l'environnement favorable pour la gouvernance, la gestion et le développement des ressources en eau régionales grâce à l'application de la mise en valeur des ressources en eau intégrée aux niveaux régional, des bassins fluviaux, des États membres et de la communauté.
Les Lignes Directrices de la SADC pour le Renforcement des Organisations des Bassins Fluviaux (2010)	Publiées en 2010, les lignes directrices de la SADC pour le renforcement des organisations des bassins fluviaux couvrent quatre domaines : mise en place et développement, gestion environnementale, financement, participation des parties prenantes.
L'adaptation au changement climatique dans la région SADC : une stratégie pour le Secteur de l'eau (2011)	La Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique de la SADC pour le Secteur de l'eau a été lancée en novembre 2011. L'objectif global de la stratégie est d'améliorer la résilience face aux effets du changement climatique au sein de la SADC.
Le Plan Directeur Régional de Développement des Infrastructures de la SADC (RIDMP) (2012)	L'objectif premier du Plan Directeur Régional de Développement des Infrastructures (RIDMP) est de définir les exigences et les conditions minimales mais finales de développement d'infrastructures régionales afin de faciliter la mise en œuvre et la réalisation d'ici 2027 des infrastructures clés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, du transport, du tourisme, de la météorologie et des télécommunications qui feront progresser le programme de la SADC et permettront à la région SADC d'atteindre son objectif d'ici 2027 : la réalisation d'une économie régionale intégrée sur la base de l'équilibre, de l'équité et de l'avantage mutuel pour tous les États

TABLEAU 2 : INSTRUMENTS POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

CHAPITRE 3:

CADRE CONCEPTUEL DU RSAP IV





L'objectif essentiel de la 4^{ème} phase du Programme de l'eau de la SADC est « de mobiliser le potentiel de l'eau (et ses ressources connexes) à jouer son rôle de moteur et catalyseur du développement socio-économique par le biais du développement et de la gestion des infrastructures de l'eau en appui à la fourniture en eau et en services d'assainissement, énergie, sécurité alimentaire et sécurité face aux catastrophes liées à l'eau, dans un objectif ultime de contribuer à la paix et la stabilité, l'industrialisation, l'intégration régionale et l'éradication de la pauvreté ».

Afin de formuler le cadre conceptuel du RSAP IV et de s'assurer que les actions, les activités et les ressources appropriées sont mûrement réfléchies, la SADC a formulé une théorie du changement visant à faciliter l'identification d'indicateurs de supervision et de soumission de rapports sur les accomplissements des programmes du RSAP IV ainsi que leur contribution au niveau le plus élevé des Objectifs du Traité de la SADC, des programmes du continent africain et de l'objectif de développement durable 6 des Nations Unies. Le schéma 3 donne une représentation graphique de notre « Théorie du Changement ».

3.1 LA THÉORIE DU CHANGEMENT

Pour faciliter la correcte supervision et évaluation du RSAP IV, l'approche de la « Théorie du Changement » a été adoptée afin d'établir les indicateurs appropriés qui seront utilisés pour évaluer l'état d'avancement des programmes, tout particulièrement en termes d'impacts et de résultats des interventions des programmes. Il convient ici de reconnaître que les impacts d'une mise à disposition réussie de ressources en eau et services d'assainissement se manifestent normalement sous différentes formes qui ne peuvent être uniquement quantifiées en termes d'apports en eau ou par de simples chiffres. Ces impacts peuvent parfois être évalués qualitativement en termes d'amélioration de la qualité de vie et des moyens de subsistance et, évidemment, de la pérennité des écosystèmes.

Il est difficile de fixer des objectifs dans de tels cas de figure et une « Théorie du Changement » aide à indiquer et évaluer le degré d'accomplissement, les impacts et les résultats des programmes.

ENCADRÉ 1 : THÉORIE DU CHANGEMENT

Qu'est-ce qu'une Théorie du Changement
Une Théorie du Changement (TOC) est un outil d'élaboration de solutions à des problèmes sociaux complexes. Une TOC simple explique comment un groupe en phase initiale/intermédiaire instaure les conditions pour la génération de résultats à longue portée.

Une TOC plus complète formule des hypothèses sur le processus grâce auquel le changement se fera et spécifie les manières dont les résultats initiaux et intermédiaires requis relatifs à l'accomplissement du changement désiré à long terme seront mis en place et documentés dès leur apparition.¹

Étapes pour la création d'une Théorie du Changement

1. Identifier un objectif à long terme.
2. Faire une « cartographie à rebours » pour identifier les conditions préalables nécessaires à l'accomplissement de cet objectif.
3. Identifier les interventions que votre initiative effectuera pour créer ces conditions préalables.
4. Concevoir des indicateurs pour chaque condition préalable qui seront utilisés pour évaluer la performance des interventions.
5. Rédiger un document qui pourra être utilisé pour résumer les différentes parties mobiles de votre théorie.²

¹ Adapté de Anderson, A. (2005). *The community builder's approach to theory of change: A practical guide to theory and development*. New York: The Aspen Institute Roundtable on Community Change.

² Adapté de www.theoryofchange.org

3.2 CADRE CONCEPTUEL DU RSAP IV

Le schéma 3 montre le cadre conceptuel et une vue d'ensemble du RSAP IV et sa contribution aux objectifs globaux de la SADC.

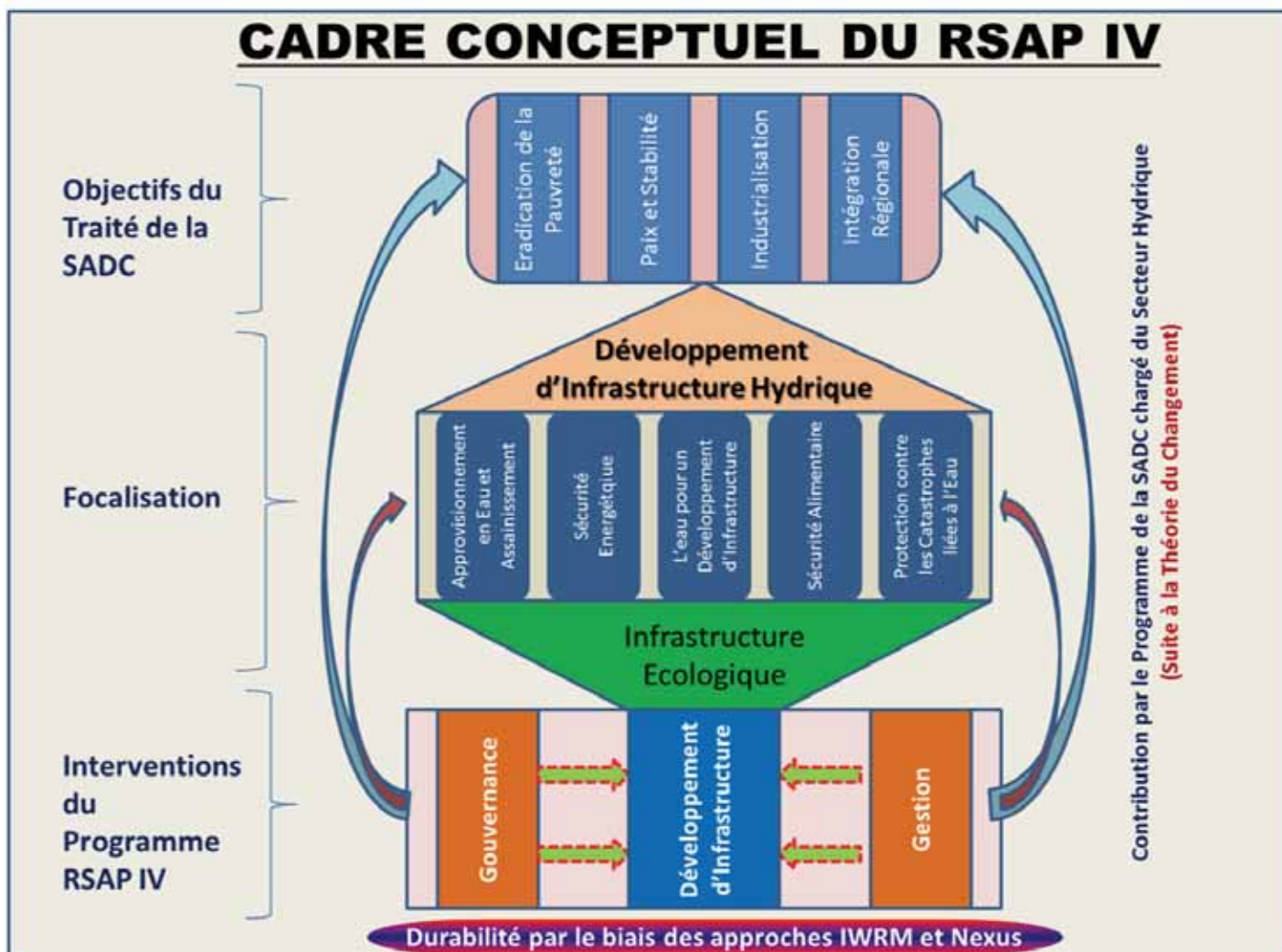


SCHÉMA 3 : CADRE CONCEPTUEL DU RSAP IV

La « Théorie du Changement » a été utilisée par la SADC pour formuler et élaborer le Cadre Conceptuel du RSAP IV. L'objectif global des programmes et des interventions du RSAP IV, dont les piliers sont la gouvernance, le développement la gestion d'infrastructures et à partir desquels les domaines de focalisation sont établis, est de contribuer à l'accomplissement des objectifs de haut niveau du Traité de la SADC en matière d'éradication de la pauvreté, paix et stabilité, industrialisation et intégration régionale.

Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, l'axe d'intervention du RSAP IV sera de faciliter le développement d'infrastructures écologiques et de l'eau, ce qui permettra la fourniture d'eau et de services d'assainissement, d'eau pour l'énergie et la sécurité alimentaire, d'eau pour le développement industriel tout en améliorant la sécurité des communautés et les investissements suite aux catastrophes liées à l'eau. Les piliers du Cadre Conceptuel du RSAP IV sont fondés et ancrés sur une solide fondation issue de l'adoption et utilisation des principes et bonnes pratiques du IWRM ainsi de l'utilisation des approches nexus.

3.3 DOMAINES STRATÉGIQUES

Les domaines stratégiques du RSAP IV restent les mêmes que ceux du RSAP III, à savoir : la gouvernance de l'eau, le développement d'infrastructures et la mise en valeur des ressources en eau. Chaque domaine d'intervention et ses sous-interventions montrent graphiquement de manière qualitative les composantes se trouvant dans les trois domaines stratégiques.

3.3.1 GOUVERNANCE DE L'EAU

Les systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs sont mis en place afin d'élaborer et gérer les ressources en eau à différents niveaux de la société. Les systèmes mis en place doivent s'adapter aux circonstances changeantes. La bonne gouvernance, au sens large, comprend les principes de légitimité, responsabilité, transparence et inclusion. Les systèmes de bonne gouvernance de l'eau décrivent ainsi clairement les pratiques, les règles et les réglementations politiques, institutionnelles et administratives par le biais desquelles les décisions du secteur de l'eau sont prises et mises en œuvre.

3.3.2 DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES

Water resources infrastructure is a critical component in Les infrastructures des ressources en eau sont une composante

essentielle de la gestion et des services durables des ressources de l'eau. Par exemple, elles s'avèrent essentielles dans l'atténuation des effets du changement climatique et de la variabilité, l'atténuation de la variabilité de la distribution dans le temps et dans l'espace des ressources de l'eau, l'adaptation au changement climatique, l'énergie et la sécurité alimentaire et la collecte de données pour information et amélioration des connaissances. Le développement d'infrastructures est le processus d'élaboration, de financement, de mise en œuvre et en fonctionnement des infrastructures pour, entre autres finalités, l'irrigation, l'évacuation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la production hydroélectrique, la gestion des inondations.

3.3.3 GESTION DES RESSOURCES EN EAU

L'activité de planification, élaboration, distribution, gestion et optimisation des utilisations des ressources en eau selon les politiques et réglementations relatives à l'eau fait partie intégrante de la mise en valeur des ressources de l'eau. Dans le RSAP IV, les interventions relatives à la gestion de ressources en eau incluront, s'en s'y limiter, l'élaboration de plans stratégiques IWRM et de scénarios de développement des cours d'eau partagés et autres bassins fluviaux et la production de monographies de mise en valeur des bassins fluviaux dans le cadre d'études de référence.





CHAPITRE 4:

PROCESSUS DE

FORMULATION DU RSAP IV





4.1 CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES ET DES ÉTATS MEMBRES

La contribution principale au RSAP IV est sans aucun doute le processus de consultation nationale (les semaines de l'eau de la SADC). D'autres cadres d'orientation, comme le Plan Indicatif Régional de Développement Stratégique de la SADC (RISDP) révisé, ont cependant eu une grande influence en matière de rationalisation du programme de l'eau en termes de contribution aux objectifs globaux de la SADC, à savoir la paix et la stabilité, l'intégration régionale, l'industrialisation et la réduction de la pauvreté, dans la perspective ultime de son éradication.

Le processus de mise en place des semaines de l'eau de la SADC a généré une énorme quantité de données pour l'élaboration du RSAP IV. Des consultations visant à solliciter les contributions au sein du RSAP IV ont également été organisées par le biais du dialogue avec les parties prenantes et les ICP.

4.2 GROUPES DE RÉFÉRENCE ET GROUPE PRINCIPAL

Dans le cadre du processus de formulation du RSAP IV, deux groupes de référence ont été formés avec des experts régionaux de la SADC identifiés pour leur expertise dans les différents programmes ainsi que dans des domaines d'intervention connexes. L'objectif principal des ateliers du groupe de référence était d'examiner et d'améliorer les programmes identifiés par les États membres et les parties prenantes pour leur pertinence, efficacité et adéquation aux exigences du programme de la SADC.

Le groupe principal (Core Group) pour sa part, était composé du personnel du Secrétariat de la SADC, du groupe de référence stratégique de l'eau des ICP et des consultants responsables de la rédaction du RSAP IV réunis pour examiner le processus de rédaction du RSAP IV et les progrès réalisés. Le groupe principal a

fourni une évaluation et une garantie de qualité lors du processus d'élaboration du RSAP IV.

4.3 CRITÈRES DE SÉLECTION DE PROGRAMME

Les critères de sélection de programme ont été élaborés et validés par le biais d'illustrations, consultations et de la validation par les parties prenantes, dont les États Membres. Il en a résulté l'adoption des versions des programmes pour le RSAP IV.

4.4 PROCESSUS D'APPROBATION DU RSAP IV

Le cadre conceptuel du RSAP IV et la structure du document de projet du RSAP IV ont été approuvés par le Comité Sectoriel des Ministres de l'eau de la SADC en juin 2015, facilitant la continuité de la rédaction du RSAP IV. Le document de projet du RSAP IV a été présenté aux parties prenantes régionales lors du dialogue régional multipartite sur les questions liées à l'eau pour validation et formulation de commentaires préalables à sa présentation aux membres du WRTC pour son approbation et adoption finales.





CHAPITRE 5:
PROGRAMMES ET
INTERVENTIONS

Le RSAP IV permet au secteur de l'eau de la SADC de centrer ses actions sur les cinq prochaines années et vise à mettre en œuvre des interventions prioritaires de la stratégie régionale de l'eau. Le RSAP est composé de 8 programmes, chacun d'entre eux contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du RSAP.

Le RSAP est une stratégie dynamique. Alors que les buts et les objectifs du RSAP ne devraient pas varier dans le temps, les projets et les interventions identifiés à cette étape devraient rester flexibles et s'ajuster en fonction des changements de

contexte et des résultats accomplis.

Cette partie décrit le champ des 8 programmes du RSAP IV et met en exergue les interventions clés de chaque programme. Les programmes sont présentés conformément à la structure du cadre stratégique, en commençant par les programmes axés sur la gouvernance de l'eau, suivis de ceux contribuant au développement d'infrastructures et à la mise en valeur des ressources en eau. De ce fait, la numérotation des programmes ne reflète aucun séquençage ou processus de hiérarchisation.



PROGRAMME 1: INSTRUMENTS RÉGIONAUX DE COOPÉRATION

OBJECTIF: Renforcer un environnement favorable pour la gestion et le développement coordonnés des ressources en eau de la région

INTERVENTIONS PRIORITAIRES

P1.1 UIVI ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU RSAP IV, DU PROTOCOLE ET DES SDG

Il est nécessaire d'entreprendre un suivi et une soumission de rapports sur les preuves de la contribution de l'objectif global du RSAP IV aux interventions prioritaires, objectifs du programme et objectifs de la stratégie et de la politique régionale de l'eau, les RISDP révisés et objectifs du Traité de la SADC. Cela sera possible grâce à des indicateurs spécifiques, mesurables et faisables au niveau des extrants et des résultats. Les activités comprennent :

- a) RSAP IV
 - i. Réalisation d'évaluations annuelles et revues de mi-parcours du degré d'accomplissement des indicateurs objectifs des huit programmes du RSAP IV ;
 - ii. Saisie et rapport sur les contributions des États membres et autres entités aux objectifs du RSAP IV ;
- b) Protocole
 - i. Définition d'indicateurs mesurables pour l'évaluation de la mise en œuvre du Protocole ;
 - ii. Établissement d'évaluations annuelles de l'état d'avancement du protocole grâce à des indicateurs définis, et de rapports auprès du Conseil de la SADC par le biais du Comité des Ministres chargés du secteur de l'eau de la SADC en vertu de l'article 5(2)(c) (viii) ;
 - iii. Soumission par les RBO/SWI de rapports sur l'état d'avancement du Protocole et/ou par le biais de leurs Accords respectifs sur les cours d'eau au Secrétariat de la SADC en vertu de l'article 5(3)(c) du Protocole ; et
- c) SDG
 - i. Collecte régulière d'informations et de données auprès des États membres sur l'état d'avancement des Objectifs pour le Développement Durable pertinents pour la mise en valeur des ressources en eau ainsi que sur la conformité aux initiatives de l'ONU et de l'UA (par ex. conventions).

P1.2 HARMONISATION DES POLITIQUES AU SEIN DES ÉTATS MEMBRES

Les politiques de l'eau nationales doivent être harmonisées entre les États membres en utilisant la Politique de l'eau Régionale de la SADC comme référence. Une enquête menée au cours du RSAP III a montré de réels progrès quant à l'incorporation de la Politique de l'eau Régionale, même si la mise en œuvre accusait généralement du retard dans un certain nombre d'États membres.

Les activités comprenaient :

- a) La mobilisation des ressources pour soutenir les États membres ayant besoin d'harmoniser leur politique et/ou leurs instruments de réglementations. Cela sera orienté en fonction des besoins.
- b) La réalisation d'une étude, dans chaque cours d'eau partagé, des politiques nationales des États membres et établissement de leur relation avec les États riverains et les Politiques de la SADC ; et
- c) La mise en place d'un mécanisme ou plateforme de partage des informations et des meilleures pratiques.

P1.3 ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION

Afin de renforcer la coopération et l'harmonisation des approches, des lignes directrices seront élaborées dans différents domaines, de manière consultative, en suivant l'approche IWRM. Les lignes directrices à élaborer selon l'échéance prescrite sont énumérées ci-dessous :

- a) Lignes Directrices pour la mise en œuvre du Protocole (consulter le programme P2.5(a))
- b) Lignes Directrices pour la préparation de projet en matière d'infrastructures de l'eau (consulter le Programme P5.1.1 (a));
- c) Lignes directrices régionales pour la mise en œuvre d'infrastructures de l'eau transfrontalières (consulter le Programme P5.1.2 (d));
- d) Lignes directrices pour les infrastructures de l'eau (ex : barrages, stations de traitement des eaux et des eaux usées, systèmes d'acheminement d'eau, etc.), les opérations et la maintenance (consulter le Programme P5.1.4 (b));
- e) Lignes directrices pour l'utilisation durable des infrastructures de l'eau de surface et souterraine et pour la réglementation des activités des réservoirs (consulter le Programme P5.1.4 (c));

- f) Lignes directrices pour l'harmonisation des mécanismes de réponse aux défis et catastrophes liés au changement climatique;
- g) Lignes directrices pour l'harmonisation et la communication de cartes de vulnérabilité climatique (consulter le Programme P7.1.1(c)) ; et
- h) Lignes directrices pour le suivi, le contrôle et la gestion de plantes étrangères envahissantes (consulter le Programme P6.4.4 (b)).

P1.4 INSTRUMENTS DE COOPÉRATION À LA DISPOSITION DES ÉTATS OCÉANIQUES

La coopération entre les états océaniques relative sur les questions liées à l'eau doit être mise en place et renforcée en collaboration avec d'autres secteurs. Les États océaniques ont en commun des défis uniques et similaires en matière de ressources en eau, notamment la montée des eaux, les intrusions marines, les inondations et les épisodes de sécheresse, la dégradation océanique (ex : blanchissement du corail, l'acidification des océans, la pollution marine, etc.). Les États océaniques doivent

coopérer de manière croissante, entre eux et avec d'autres états continentaux, et établir/promouvoir des mécanismes ou plateformes de partage d'informations et de meilleures pratiques dans le but de traiter efficacement de tels défis et de tirer parti des opportunités économiques (référence P1.2(c)). Ces activités comprennent :

- a) La mise en place d'un processus de création d'un Système de Gestion des Informations Océaniques, notamment la documentation et une chambre de compensation pour les informations océaniques ;
- b) La mise en place d'un processus d'établissement d'un Protocole d'Entente (MoU) portant sur un incubateur technologique océanologique ;
- c) La mise en place d'un processus de la création d'une plateforme commune de promotion de l'innovation et de collaboration en matière de Recherche Scientifique Marine.



PROGRAMME 2: MISE EN PLACE ET RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE LES ÉTATS OCÉANIQUES ET LES INSTITUTIONS CHARGÉES DE LA GESTION DES COURS D'EAU PARTAGÉS (SWI) SUR LE CONTINENT DE LA SADC

OBJECTIF: Développer les capacités des États membres afin de garantir la mise en place de dispositifs institutionnels efficaces de mise en valeur des ressources en eau transfrontalières et d'institutions des États océaniques afin de coopérer à la mise en œuvre du RSAP

INTERVENTIONS PRIORITAIRES

P2.1 RENFORCER LA COOPÉRATION AU SEIN DES ÉTATS OCÉANIQUES

La coopération entre les États océaniques doit être mise en place et renforcée. Les États océaniques ont en commun des défis similaires en matière de ressources en eau, notamment les catastrophes climatiques provoquées par la montée du niveau de la mer et les intrusions marines, le blanchissement du corail, l'acidification des océans et la pollution marine. Les États océaniques sont également au premier rang des défis liés au changement climatique (cyclones, etc.). Il est par conséquent important que les États océaniques coopèrent de manière croissante. Les activités comprennent la mise en place d'un processus de conception d'instrument(s) de coopération face aux défis de l'eau (consulter le Programme P1.4), ainsi que la mise en place d'un processus d'établissement et de renforcement d'institutions de coopération face aux défis de l'eau (consulter le Programme P1.4).

Ces initiatives seront ensuite étendues à d'autres États côtiers se trouvant sur le continent de la SADC, notamment l'Angola, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Tanzanie.

P2.2 MISE EN PLACE DE COMMISSIONS/INSTITUTIONS CHARGÉES DES QUESTIONS RELATIVES AUX COURS D'EAU PARTAGÉS

Même si tous les cours d'eau partagés se trouvant intégralement dans la région SADC bénéficient d'un certain cadre de coopération, certains d'entre eux nécessitent une révision de leur structure et une réinstauration d'une coopération à l'échelle des bassins fluviaux. Même si le bassin du Congo ne se trouve pas intégralement dans la SADC, 80% de son débit d'eau provient d'États membres de la SADC et celui-ci ne dispose d'aucun cadre global de coopération à l'échelle des bassins, à l'exception de la Commission CICOS

dont l'adhésion et le champ d'application ne répondent pas aux exigences prévues par le Protocole.

Les activités clés comprennent la facilitation et la coordination des processus menant à la mise en place d'au moins deux commissions chargées des questions liées aux cours d'eau partagés, notamment la commission des cours d'eau du Congo.

P2.3 RENFORCER LES SWI AFIN DE METTRE EN PLACE DES SECRÉTARIATS

Les institutions existantes chargées des questions liées aux cours d'eau non dotées de secrétariats permanents doivent bénéficier d'un soutien dans leur mise en place. Les activités clés comprennent :

- Faciliter la mise en place de secrétariats des institutions chargées de questions liées aux cours d'eau partagés ;
- Faciliter le partage d'expériences et de meilleures pratiques entre les secrétariats chargés de la gestion des cours d'eau partagés ;
- Mobiliser des ressources afin de renforcer les secrétariats des institutions chargées de la gestion des cours d'eau partagés.

P2.4 PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DE MEILLEURES PRATIQUES

Les meilleures pratiques et les expériences doivent également être partagées entre les institutions chargées de la gestion des cours d'eau par le biais d'accords de jumelage, visites et ateliers. Les activités clés comprennent :

- Organiser des forums réguliers régionaux d'échange d'expériences entre les institutions chargées de la gestion des cours d'eau partagés (ex : ateliers RBO) ;
- Faciliter, promouvoir et soutenir les accords de jumelage des RBO ainsi que les visites de partage des meilleures pratiques ; et
- Faciliter, promouvoir et soutenir la participation des RBO de la SADC aux événements régionaux (Afrique) pertinents et aux événements mondiaux en matière de mise en valeur des ressources en eau.

P2.5 ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROTOCOLE (EX : MESURES PLANIFIÉES)

Des lignes directrices pour la mise en œuvre de Protocole doivent être élaborées afin de faciliter une approche et une compréhension communes de ses dispositions, notamment, les mesures planifiées. Les activités comprennent :

a) Des lignes directrices pour la mise en œuvre du Protocole afin de faciliter une approche et une compréhension communes pour la mise en place de ses dispositions, notamment les mesures planifiées.

b) Des paramètres développés par les SWI pour les mesures planifiées en mesure de « causer des torts considérables » ou « avoir un effet négatif important », sur la base des lignes directrices régionales spécifiques à un bassin fluvial. Les paramètres pourraient comprendre, entre autres, le prélèvement de l'eau, la taille des réservoirs ou les seuils de pollution pour chaque cours d'eau partagé ou segment de rivière.



PROGRAMME 3: PARITÉ HOMMES-FEMMES, ENGAGEMENT DES JEUNES ET DES PARTIES PRENANTES

OBJECTIF: Promouvoir la parité hommes-femmes, l'implication des jeunes et l'engagement des parties prenantes au sein du secteur de l'eau

INTERVENTIONS PRIORITAIRES

P3.1 PARITÉ HOMMES-FEMMES AU SEIN DU SECTEUR DE L'EAU

La parité hommes-femmes doit être promue au sein du secteur de l'eau, conformément à la Politique du genre de la SADC et le Protocole de la SADC sur le genre et le développement. Les activités comprennent :

- Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du Plan de Renforcement des capacités de prise en compte du genre au sein du Secteur de l'eau de la SADC ;
- Promouvoir la collaboration et l'harmonisation des efforts entre les mécanismes pour l'égalité de genre et les points focaux pour l'égalité de genre au sein des États membres, dans le but de mettre en place une communauté de pratique (community of practice - COP) en matière de genre et de ressources en eau aux niveaux national et régional ;
- Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation des questions de genre pour le programme de l'eau de la SADC comprenant des indicateurs ventilés par genre afin de suivre les progrès, en conformité avec l'Unité Genre de la SADC ;
- Entreprendre des projets de démonstration axés sur la

parité hommes-femmes dans trois RBO ayant des objectifs de genre dans le but de vérifier les résultats sur le terrain à différents niveaux au sein du secteur de l'eau ; et

- Plaider en faveur de la parité hommes-femmes au sein des programmes du secteur de l'eau et diffuser des outils et autres ressources de renforcement des capacités.

P3.2 ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

P3.2.1 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

P3.2.1.1 REMISE EN PLACE DU RÉSEAU DE COMMUNICATION DU SECTEUR DE L'EAU DE LA SADC (WATER WIRE)

Le réseau de communication du secteur de l'eau de la SADC mis en place dans le cadre du RSAP III et hébergé par l'Inter Press Services (IPS) Africa s'est avéré être un dispositif très utile pour faciliter la communication par les médias des questions liées à l'eau. Par manque de financement, le service n'est plus disponible. Les activités clés comprennent :

- La mobilisation de ressources et l'examen de financements innovants de soutien au réseau de communication du secteur de l'eau ;
- L'identification et la négociation avec les hôtes potentiels du réseau de communication du secteur de l'eau ; et
- La remise en place du réseau de communication du secteur de l'eau de la SADC.





P3.2.1.2 RÉSEAU DE COMMUNICATEURS EN MATIÈRE D'EAU DE LA SADC

Le réseau de communicateurs en matière de l'eau de la SADC doit être renforcé grâce aux activités suivantes :

- Créer et promouvoir une plateforme numérique de communication pour le secteur de l'eau de la SADC ;
- Faciliter la communication en matière d'eau avec les citoyens, en particulier grâce à l'utilisation de plateformes existantes et de médias sociaux ; et
- Promouvoir et diffuser les documentaires « Bridging Waters » et le matériel connexe et renforcer les mécanismes de rétroaction.

P3.2.1.3 COUVERTURE JOURNALISTIQUE DES QUESTIONS LIÉES À LA GESTION DE L'EAU ET RELATIONS DE PRESSE POUR LES PROFESSIONNELS DE L'EAU

Les questions liées à la gestion de l'eau doivent être couvertes par la presse qui s'avère est une pièce centrale dans la communication du programme de l'eau au niveau régional. Les activités comprennent :

- Promotion et mise en valeur du SADC Water Media Award ;
- Mise en œuvre de la Stratégie de Communication pour le Secteur de l'eau de la SAD ;
- Formation de journalistes chargés de couvrir les questions liées à la gestion des ressources en eau ; et
- Formation de professionnels du secteur de l'eau aux relations avec la presse.

P3.2.2 ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

P3.2.2.1 APPLICATION DES SCIENCES CITOYENNES AUX QUESTIONS DE L'EAU

La promotion de l'application des sciences citoyennes à la gestion de l'eau est nécessaire. L'utilisation des citoyens pour la supervision de l'état de l'eau des rivières est une importante contribution aux sciences de l'eau. Les activités comprennent :

- Formation des citoyens au suivi et à la communication de l'état des eaux des rivières ;
- Des projets de démonstration de l'utilisation des sciences citoyennes sur des rivières sélectionnées où l'état des eaux des rivières peut faire l'objet d'un suivi.

P3.2.2.2 ATELIERS RÉGIONAUX DES RBO

La coopération régionale doit être encouragée et renforcée, grâce à des ateliers régionaux fournissant une plateforme aux RBO pour le partage des expériences et des leçons apprises mutuellement. Les activités comprennent :

- La tenue d'ateliers des RBO tous les deux ans ;
- La documentation et le partage des pratiques et expériences des RBO.

P3.2.2.3 DIALOGUES RÉGIONAUX MULTIPARTITES DE L'EAU

Les dialogues régionaux multipartites de l'eau doivent être organisés pour fournir aux parties prenantes une plateforme de discussion, apprentissage et partage d'idées sur les questions liées à la gestion de l'eau les affectant ainsi qu'à tous les secteurs de la région. Les activités comprennent :

- Organisation au niveau régional de dialogues de l'eau biennaux multipartites afin de permettre aux parties prenantes du secteur de l'eau de partager des expériences sur différents sujets pertinents ;
- Documentation et partage des résultats des dialogues régionaux multipartites portant de l'eau.

P3.2.2.4 SYMPOSIUM WATERNET/WARFSA/GWP-SA

Des symposiums WaterNet/WARFSA/GWP-SA doivent être organisés dans la région afin de diffuser les résultats des recherches sur les questions liées à la gestion de l'eau. Les activités comprennent :

- Organiser le symposium annuel de WaterNet/WARFSA/GWP-SA ;
- Promouvoir le Journal de la Physique et de la Chimie de la Terre (Journal of the Physics and Chemistry of the Earth) au sein du secteur de l'eau de la SADC ; et
- Élaborer un dossier de politiques sur les résultats de la recherche.

P3.3 IMPLICATION DES JEUNES

Les jeunes représentent plus de 50 % de la population dans beaucoup de pays de la SADC, ainsi que le groupe le plus touché par le chômage. Les jeunes sont le secteur de la société le plus énergétique, créatif et innovateur. L'implication des jeunes au secteur de l'eau est essentielle au développement du secteur et de la région. Cela fait partie de la mise en œuvre du Plan RISDP de la SADC 2015-2020, de la Déclaration de la SADC sur le Développement et l'Autonomisation des Jeunes, de la stratégie et du plan d'exécution de la SADC 2015-2020, de la participation et de l'autonomisation des jeunes pour un développement durable, et de l'AMCOW.

P3.3.1 MISE EN PLACE ET EN ŒUVRE DU RÉSEAU DES JEUNES DU SECTEUR DE L'EAU DE LA SADC

Le réseau des jeunes du secteur de l'eau de la SADC doit être mis en place et en œuvre conformément aux instruments régionaux et continentaux cités ci-dessus. Les activités comprennent :

- Organisation d'ateliers nationaux ou autres interventions visant à mettre en place les forums/associations nationaux des jeunes du secteur de l'eau ; et
- Organisation d'ateliers régionaux ou autres interventions visant à mettre en place et en œuvre le réseau des jeunes du secteur de l'eau de la SADC.

P3.3.2 PARTICIPATION ET COORDINATION EFFICACES DES JEUNES

Il est essentiel de faciliter une participation et une coordination efficaces des jeunes au secteur de l'eau dans la région SADC. Bien que les jeunes débordent d'énergie et d'enthousiasme, leur expérience reste inadéquate et leurs efforts sont souvent disparates. Il est en conséquence impératif qu'ils bénéficient d'un encadrement et que les structures appropriées pour leur participation soient mises en place afin pour coordonner leurs efforts. Les activités comprennent :

- Faciliter l'implication effective des jeunes dans la mise en œuvre du RSAP IV dans son ensemble ;
- Faciliter la participation des jeunes aux processus régionaux de prise de décision concernant la gestion de l'eau ;
- Créer des plateformes de la jeunesse pour promouvoir la collaboration intersectorielle en vue de partager les expériences et les meilleures pratiques.

P3.3.3 DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES JEUNES

Il convient de renforcer les capacités des jeunes dans le secteur de l'eau. Le développement et le renforcement des

capacités des jeunes pour assurer l'avenir du secteur de l'eau sont essentiels. Les jeunes requièrent une formation appropriée et un encadrement afin de garantir la durabilité du secteur. Les activités comprennent :

- Mener une évaluation des besoins en matière de développement des capacités et des aptitudes (lien avec le Plan de Développement des Capacités Humaines de la SADC) ;
- Organiser des formations des jeunes dans les domaines suivants :
 - Compétences en leadership ;
 - Compétences entrepreneuriales ; et
 - Compétences en planification, suivi, soumission de rapports et évaluation.
- Élaborer un programme de stages au sein du secteur de l'eau au Secrétariat de la SADC ainsi que dans d'autres institutions de l'eau telles que les RBO, les institutions d'exécution et le secteur privé ;
- Mener une analyse situationnelle examinant le degré d'incorporation des questions liées à l'eau et à l'assainissement dans les programmes scolaires des États membres ;
- Élaborer une stratégie de promotion du secteur de l'eau comme option de carrière, en mettant l'accent sur l'inscription des filles à des programmes de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) à tous les niveaux (primaire, secondaire et tertiaire).

P3.3.4 INNOVATION, ENTREPRENEURIAT ET CRÉATION D'EMPLOI

L'innovation, l'entrepreneuriat et la création d'emploi pour la jeunesse doivent être facilités. Les jeunes sont les plus innovants et entrepreneurs par nature mais ils restent les premières victimes du chômage dans la région SADC. Les activités comprennent :

- L'élaboration d'un cadre d'orientation et de promotion des innovations des jeunes qui répondent aux défis liés au secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- La facilitation du développement de projets bancables pionniers d'entrepreneuriat relatifs à l'eau et à l'assainissement menés par des jeunes afin de lutter contre le chômage chez les jeunes ;
- L'élaboration d'une base de données « Jeunesse et Eau » comprenant des informations et des opportunités commerciales ;
- La mise en place d'un réseau reliant « Jeunesse et Eau » au secteur privé pour l'entrepreneuriat et la création d'emploi ; et
- Des projets de démonstration de l'empreinte eau et des chaînes de valeurs.

PROGRAMME 4: DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET RECHERCHE

OBJECTIF: Mettre en œuvre le Plan de Développement des Capacités Humaines de la SADC pour le secteur de l'eau, renforcer les institutions et soutenir la recherche sur les ressources en eau selon des sujets convenus

INTERVENTIONS PRIORITAIRES

P4.1 DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Le développement des capacités des institutions régionales se limite au renforcement des RBO et aux institutions des États océaniques pour la coopération (Oceanic states institutions for cooperation - OSIC) sur l'eau et les questions connexes, couvertes par le programme 2 ci-dessus. Le développement des capacités abordera un continuum, des lacunes dans les connaissances aux qualifications et grandes compétences en soutien à la mise en œuvre du RSAP IV. Waternert jouera un rôle majeur dans la mise en œuvre de la composante de développement des capacités du RSAP IV, en tant qu'institution subsidiaire de la SADC. D'autres agences de mise en œuvre du programme de l'eau régional seront choisies sur la base de leurs capacités actuelles à mener à bien la mise en œuvre. Ce programme se concentre donc sur le développement des capacités individuelles.

Plan de développement des capacités humaines

Il convient de s'assurer que le plan de Développement des Capacités Humaines du Secteur de l'eau de la SADC est en cours d'exécution. Les activités comprennent la formation sur les sujets suivants :

- Compétences en négociation dans la mise en valeur des ressources en eau de surface et souterraines transfrontalières ;
- Droit et instruments Internationaux, notamment les articles de l'ONU relatifs aux eaux souterraines ;
- Gouvernance de l'Eau (Approvisionnement en eau et assainissement) ;
- Gestion des eaux souterraines ;
- Formation en relations de presse pour les professionnels de l'eau (consulter le Programme P3.2.1.3(d));
- Journalistes couvrant le secteur de l'eau (consulter le Programme P3.2.1.3(c));
- Comptabilité économique pour le secteur de l'eau (consulter le Programme P5.3.1(a));
- Suivi et communication de l'état de l'eau des rivières (consulter le Programme P3.2.2.1 (a))
- Outils d'intégration de la parité hommes-femmes (consulter le Programme P3.1(e));
- Initiation d'un processus menant à la mise en place d'une plateforme commune de promotion de l'innovation et de la collaboration dans la recherche scientifique marine (consulter le Programme P1.3(c))

- Gestion de la demande en eau;
- Méthodologies de suivi et d'évaluation;
- Formation des citoyens en supervision et communication de l'état de l'eau des rivières (consulter le Programme P3.2.1.3(a));
- Développement des capacités des jeunes et formation (consulter le Programme 3.3.3).

P4.2 RECHERCHE/INNOVATION ET PROGRÈS TECHNOLOGIQUES

Des recherches doivent être entreprises dans le cadre du programme de recherche de la SADC afin de combler les lacunes dans les connaissances. Le Fonds pour la Recherche de l'eau de l'Afrique Australe (WRFSA) en est le mécanisme de mise en œuvre, en coordination avec d'autres partenaires de recherche. Le Réseau de l'Afrique Australe des Centres d'Excellence pour l'Eau et la Technologie (Southern African Network of Water and Technology Centres of Excellence - SANWATCE), en tant qu'hôte pour le WARFSA, jouera un rôle pivot dans le déploiement du programme de recherche pour la région. Il est impératif que la recherche soutienne la mise en œuvre des programmes régionaux, RBO/OSTIC et nationaux. Cela requiert une recherche axée sur la demande et innovante pour le brevetage et la commercialisation dans le cadre des thèmes de recherche prédéterminés du programme de recherche de la SADC relevant des deux domaines prioritaires mentionnés ci-dessous :

1) Infrastructures de développement sanitaire, des moyens de subsistance et économique

- Développement et mise en œuvre durable d'une infrastructure liée à l'eau résiliente ;
- Innovation dans des technologies abordables et appropriées et des approches et pratiques innovantes ;
- Institutions de l'eau durables ; et
- Droits humains de l'eau.

2) Mise en valeur des ressources en eau et environnement

- Évaluation des ressources en eau de surface et souterraines ;
- Règles opérationnelles de mise en valeur des ressources en eau;
- Effet de l'urbanisation sur les ressources en eau;
- Gouvernance de l'eau et dispositifs institutionnels ;
- Écosystèmes ; et
- Eau et sol.

P4.2.1 DOMAINES DE RECHERCHE

Des recherches doivent être menées dans les domaines suivants :

- Utilisation durable et gestion des écosystèmes fragiles, notamment les zones humides, les lacs et les estuaires (consulter le Programme P6.4.5);
- Méthodes de gestion et contrôle des plantes aquatiques (consulter le Programme P6.4.4);
- Connaissances indigènes (consulter le Programme P7);
- Liens avec l'eau (consulter le Programme P8);
- Empreinte eau et chaînes de valeur (consulter le Programme P8.1.2(b));
- Transformation des espèces étrangères envahissantes en produits de valeur (consulter le Programme P6.4.4(d))
- Compréhension des effets du changement climatique sur le cycle hydrologique dans la SADC (consulter le Programme P7.4.2(a));

P4.3 DÉTACHEMENT DES PROFESSIONNELS DE L'EAU DES ÉTATS MEMBRES

Les professionnels de l'eau des États membres doivent être détachés dans les RBO et dans l'unité de l'eau de la SADC afin de renforcer les capacités. L'Unité Eau de la SADC et les RBO disposant de faibles capacités en ressources humaines, le détachement de professionnels de l'eau provenant des États membres et dont les salaires seront payés par l'État membre de détachement peut en partie remédier à cette carence. Les activités comprennent :

- a) Mobiliser des ressources pour les indemnités des professionnels de l'eau détachés provenant des États membres ; et
- b) Faciliter le détachement de ces professionnels des États membres dans les RBO et l'unité de l'eau de la SADC.



PROGRAMME 5: DÉVELOPPEMENT, FONCTIONNEMENT ET MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF:: Faciliter le développement, financement, fonctionnement et maintenance des infrastructures de l'eau pour un développement socio-économique durable et l'industrialisation

INTERVENTIONS PRIORITAIRES

P5.1 DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DES INFRASTRUCTURES

P5.1.1 MISE EN ŒUVRE DU CHAPITRE DE L'EAU DU PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA SADC (RIDMP)

Le chapitre de l'eau du Plan Directeur de Développement d'Infrastructure Régional de la SADC (RIDMP) doit être mis en œuvre. La SADC a accordé la priorité au développement d'infrastructures et a élaboré le RIDMP avec les ressources en eau en tant que l'un de ses chapitres. La mise en œuvre du RIDMP de la SADC est essentielle pour la réalisation des cibles et objectifs de la SADC. Les activités comprennent :

- a) Élaboration de lignes directrices pour la préparation et le montage du projet d'infrastructure de l'eau ;
- b) Soutenir les États membres dans la préparation de projets d'infrastructure de l'eau pour leur financement ;
- c) Recueillir, mettre à jour et commercialiser un portefeuille de projets prioritaires régionaux d'infrastructures de l'eau dans le cadre du RIDMP.

P5.1.2 DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE L'EAU TRANSFRONTALIÈRES CONJOINTES ET DE PROJETS DE DÉMONSTRATION

Des projets de démonstration des infrastructures de l'eau transfrontalières et transnationales conjointes doivent être lancés afin d'améliorer la coopération entre les États membres grâce à la planification et le développement conjoints d'infrastructures. Les activités comprennent :

- a) Soutenir les RBO dans l'élaboration de plans et stratégies d'infrastructures de l'eau transfrontalière à mettre en œuvre par les États membres ;
- b) Soutenir les RBO et les États membres dans l'identification et la mise en œuvre de projets de démonstration d'infrastructures de l'eau transfrontalière et transnationale intégrant l'aspect WASH (Water, Sanitation

and Hygiene) ;

- c) Documenter les leçons apprises dans la mise en œuvre d'infrastructures de l'eau transfrontalière ;
- d) Élaborer des lignes directrices régionales pour la mise en œuvre, le fonctionnement et la maintenance des infrastructures de l'eau transfrontalière et transnationale.

P5.1.3 PROJETS DE DÉMONSTRATION ET DE TRANSPOSITION À PLUS GRANDE ÉCHELLE DE DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE SUBSISTANCE IWRM : INFRASTRUCTURE DE L'EAU COMMUNAUTAIRE, NOTAMMENT LES PROJETS DE DÉMONSTRATION

Les projets de démonstration doivent être mis en œuvre et transposés à plus grande échelle afin de renforcer les capacités des communautés à appliquer les principes IWRM à différentes étapes du développement et de la mise en œuvre des projets en utilisant l'approche de « l'apprentissage par la pratique » (consulter le Programme 4). Les activités comprennent :

- a) Conception de projets de démonstration afin d'améliorer les moyens de subsistance à l'échelle des communautés ;
- b) Transposition à plus grande échelle et reproduction des projets de développement des moyens de subsistance IWRM ; et
- c) Documentation et diffusion des leçons apprises à partir des projets de développement des moyens de subsistance IWRM ;

P5.2 APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT

P5.2.1 RENFORCEMENT DU SUIVI ET DES SYSTÈMES DE SOUMISSION DE RAPPORTS AU SEIN DU SECTEUR DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le secteur régional de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement doit être renforcé afin d'améliorer le suivi et la soumission de rapports des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les activités comprennent :

- a) L'élaboration de normes régionales minimales communes pour le suivi et l'établissement de rapports de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement (Water Supply and Sanitation - WSS) ;
- b) Promotion des pratiques de gestion de la demande en eau et leçons apprises, notamment les mécanismes de financement alternatifs dans le but d'accroître l'accès au WSS, en particulier pour les communautés démunies.

P5.2.2 APPROCHE AXÉE SUR LES DROITS HUMAINS DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Il est nécessaire de développer une compréhension commune de l'approche axée sur les droits humains de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. L'approche axée sur les droits humains de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement a été adoptée à l'échelle des Nations Unies. Cependant, l'interprétation et la compréhension de sa définition et de ses implications diffèrent pour chaque État membre. Les activités comprennent :

- Mobiliser des ressources pour des dialogues régionaux autour de l'approche axée sur les droits humains de la gestion de l'eau ; et
- Créer un dialogue régional afin de parvenir à un consensus sur cette approche de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

P5.3 ÉCONOMIE DE L'EAU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET APPLICATION DE LA COMPTABILITÉ ÉCONOMIQUE DE L'EAU (EAW)

Il convient de renforcer les capacités de la comptabilité économique de l'eau (Economic Accounting of Water - EAW). La compréhension de la valeur économique de l'eau contribuera grandement au financement des initiatives liées à la gestion de l'eau. La SADC a effectué la comptabilité économique du secteur de l'eau dans la région et les résultats doivent être appliqués. Les activités comprennent :

- Promotion de l'utilisation des outils et méthodes élaborés lors de la comptabilité économique de l'eau de la SADC en 2010 ;
- Entreprendre des projets de démonstration sur l'utilisation de la comptabilité économique de l'eau aux niveaux national et des bassins fluviaux ;
- Détermination des données disponibles au sein des États membres afin de soutenir la construction de comptes économiques de l'eau ; et
- Relance des structures des États membres de collecte de données et construction de comptes de l'eau (ex : les équipes pays).

P5.4 FINANCEMENT DE L'EAU STRATÉGIE POUR DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT INNOVANT DU SECTEUR DE L'EAU

Une stratégie pour des mécanismes de financement du développement innovant du secteur de l'eau doit être élaborée. Une stratégie régionale de financement du développement du secteur de l'eau est essentielle afin de préparer les États membres et les RBO/OSIC à mobiliser

des fonds pour leurs projets. Les activités comprennent :

- Évaluation des politiques, des stratégies et des plans nationaux et à l'échelle des RBO/OSIC pour le financement du secteur de l'eau, notamment des partenariats public-privé, en collaboration avec le réseau PPP (Public Private Partnership) de la SADC ;
- Élaboration d'une stratégie innovante de financement du secteur de l'eau pour la région, notamment :
 - Des stratégies de mobilisation de fonds;
 - Des partenariats public-privé;
 - Des partenariats avec la société civile pour la mobilisation de ressources en infrastructures; et
 - Des stratégies mixtes (Blending strategies) pour le financement des infrastructures;
- Élaboration et actualisation d'une base de données interactive des institutions et options de financement du secteur de l'eau; et
- Organisation de conférences sur l'investissement dans les infrastructures de l'eau.



PROGRAMME 6: MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF:: Améliorer le développement durable par le biais d'une mise en valeur adaptative des ressources en eau axée sur les populations et fondée sur les principes IWRM.

INTERVENTIONS PRIORITAIRES

P6.1 MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU DE SURFACE (HYDROLOGIE)

Stratégies et plans de développement des bassins

Les plans et stratégies de mise en valeur des bassins doivent être développés afin de mettre en exergue les étapes prioritaires requises pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau aux niveaux des bassins fluviaux et des États membres. Les activités comprennent :

- a) Aider les RBO à élaborer des stratégies et des plans de mise en valeur des bassins fluviaux afin de contribuer au partage, à la gestion et au développement des infrastructures des ressources en eau;
- b) Aider les RBO à élaborer des systèmes de gestion des informations des bassins ; et
- c) Faciliter l'identification des projets prioritaires interbassins et entreprendre des études pertinentes.

P6.2 EXPLOITATION DES RESSOURCES ET GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

P6.2.1 INSTITUTIONNALISATION DE L'INSTITUT DE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES DE LA SADC

L'institut de gestion des eaux souterraines de la SADC (Ground Water Management Institute - GMI) doit devenir opérationnel afin de servir de centre d'excellence pour les eaux souterraines de la région. Les activités comprennent :

- a) La mobilisation et la requête de financement pour le GMI de la SADC, notamment la conception de petits programmes de subvention pour les États membres ;
- b) La coordination et la gestion du GMI de la SADC ;
- c) L'élaboration d'un manuel de mise en œuvre du projet et un cadre de suivi et évaluation ;
- d) La sensibilisation, le renforcement de la gestion des connaissances et la communication, notamment la création d'un site internet pour le projet ;
- e) L'élaboration d'un programme de recherche ; et
- f) Un soutien aux Groupes Focaux Nationaux (National Focal Groups - NFG).

P6.2.2 RENFORCER LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE POUR LA GESTION DURABLE DES EAUX SOUTERRAINES DANS LA SADC

Les cadres juridique, politique et règlementaire doivent être modernisés et harmonisés afin de combler les lacunes des outils institutionnels actuels de gestion des eaux souterraines aux niveaux national et transfrontalier, notamment dans les États océaniques. Les activités comprennent :

- a) Aider les États membres à moderniser et harmoniser les lois, les politiques et les outils réglementaires par le biais d'une assistance technique ;
- b) Elaborer des lignes directrices, normes et outils de gestion afin d'accéder et comparer les outils de gestion actualisés ;
- c) Renforcer le suivi des eaux souterraines et les systèmes de gestion des données dans le but de soutenir les États membres ;
- d) Faciliter l'intégration des eaux souterraines dans les commissions et les accords en matière de cours d'eau partagés par le biais d'une coopération transfrontalière ;
- e) Organiser des initiatives de sensibilisation aux projets d'articles de l'ONU concernant les eaux souterraines au sein des États membres ;
- f) Faciliter les consultations sur la question de savoir si incorporer les projets d'articles dans les dispositifs institutionnels régionaux et des bassins existants, et si oui, de quelle manière.



P6.2.3 ENRICHISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LES EAUX TRANSFRONTALIÈRES ET LES EAUX SOUTERRAINES NATIONALES

Les connaissances sur les eaux souterraines transfrontalières et nationales doivent être obtenues grâce à diverses initiatives et études. Les activités comprennent :

- a) Aider les États membres à identifier les fonds pour la gestion transfrontalière aquifère au sein des États membres en collaboration avec les RBO/OSIC par le biais des Analyses Diagnostiques Transfrontalières (Transboundary Diagnostic Analysis – TDA) et des Plans d'Action Stratégique (Strategic Action Plans - SAP) ;
- b) Entreprendre des projets de démonstration des défis émergents et prioritaires en matière de gestion des eaux souterraines tels que le changement climatique, la pollution, etc. ; et
- c) Concevoir une plateforme de partage des connaissances pour un système intégré de gestion des données interconnecté à une plateforme du GIS (Geographic Information System) et son site internet par le biais des technologies de l'information et de la communication.

P6.2.4 PROMOTION DE LA GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DES EAUX SOUTERRAINES

Le rôle des infrastructures en tant que moyen de développer des opportunités pour une gestion des eaux souterraines plus durable doit être encouragé afin de répondre aux défis en matière d'eaux souterraines. Les activités comprennent :

- a) Développement des infrastructures pour une utilisation, une gestion et une protection améliorée des eaux souterraines par le biais de l'évaluation, la cartographie, le fonctionnement et la maintenance des infrastructures au niveau des États membres ;
- b) Évaluation de l'impact et des leçons tirées des investissements dans les infrastructures des eaux souterraines afin de contribuer au suivi des résultats ;
- c) Soutien opérationnel pour le développement des infrastructures des eaux souterraines, notamment la diffusion de manuels sur les solutions infrastructurelles ;
- d) Soutien au développement de partenariats et obtention de financement en provenance des gouvernements, du secteur privé et des partenaires bi/multilatéraux et autres pour le renforcement de solutions efficaces de développement des infrastructures.

P6.2.5 GESTION ET UTILISATION DES EAUX SOUTERRAINES DANS LES ÉTATS OCÉANIQUES

Il est nécessaire de développer des stratégies d'utilisation sans risque et durable des eaux souterraines afin de promouvoir la sécurité hydrique des États océaniques. Les États océaniques dépendent fortement de sources d'eaux souterraines. Les activités comprennent :

- a) Mener des évaluations de la disponibilité des eaux souterraines et de l'utilisation actuelle et future au sein des États océaniques ;
- b) Identifier la vulnérabilité des eaux souterraines face aux intrusions marines, aux prélèvements excessifs, à la pollution, au changement climatique et à la réduction des zones de réalimentation ; et
- c) Faciliter la formulation de plans directeurs pour l'utilisation, la gestion et le développement durables des eaux souterraines, notamment des approches innovantes telles que la réalimentation artificielle et l'utilisation combinée.

P6.3 MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT HYDRIQUE

P6.3.1 QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES ET D'AUTRES ORGANISMES

La capacité des agences et organisations de bassins fluviaux nationales à gérer la qualité de l'eau des rivières afin d'assurer leur intégrité écologique doit être améliorée. Les activités comprennent :

- a) Elaborer des lignes directrices régionales en matière de qualité de l'eau des rivières ;
- b) Continuer à élaborer et à distribuer des kits de sensibilisation aux rivières (RAK) pour les bassins fluviaux ; et
- c) Promouvoir l'utilisation des sciences citoyennes pour le suivi du niveau de qualité d'eau des rivières dans les bassins fluviaux/cours d'eau sélectionnés.

P6.3.2 BESOINS ÉCOLOGIQUES EN EAU

Les États membres doivent être formés aux méthodologies d'évaluation des flux environnementaux/besoins écologiques en eau, notamment la classification de l'état de santé des cours d'eau. Les activités comprennent :

- a) Elaborer un programme de renforcement des capacités des États membres aux méthodologies de détermination des flux environnementaux/besoins écologiques en eau et de la classification de l'état de santé des cours d'eau.



P6.3.3 COMPRÉHENSION DE L'INTERACTION ENTRE LES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET D'EAU DOUCE

Il est nécessaire d'améliorer la compréhension des interactions entre les écosystèmes d'eau douce et les marins par le biais d'une approche « sources marines » à l'échelle des bassins fluviaux. Les activités comprennent : élaborer des programmes visant à faciliter l'étude et le suivi de la relation entre les écosystèmes d'eau douce et les marins (concept « source marine ») et atténuer l'intrusion marine des zones côtières.

P6.3.4 PLANTES AQUATIQUES

La rapide prolifération de plantes envahissantes aquatiques et terrestres ayant un impact sur les ressources en eau doit faire l'objet d'un contrôle dans la région. Les activités comprennent :

- La remise en place d'un programme de contrôle des plantes aquatiques (Invasive Alien Species - IAS) et le soutien des États membres et des RBO pour la mise en œuvre du programme ;
- Réalisation de recherches sur la gestion et le contrôle des plantes envahissantes aquatiques et terrestres, notamment l'utilisation de connaissances indigènes ; et
- Réalisation de recherches sur la marchandisation et la

commercialisation des plantes envahissantes aquatiques et terrestres en les transformant en produits de valeur.

P6.3.5 PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES FRAGILES

La gestion des écosystèmes aquatiques fragiles, notamment les zones humides, doit être améliorée. Les zones humides jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'intégrité des écosystèmes de la région SADC. Elles sont la source des cours d'eau, fournissent un débit de base, tout particulièrement durant les périodes sèches, débarrassent l'eau des produits polluants, préviennent l'érosion des sols et font office de bassins de rétention lors des inondations. Les activités comprennent :

- Elaborer des programmes de gestion et de protection pour les écosystèmes fragiles tels que les zones humides, les estuaires, les sources des cours d'eau, etc., en collaboration avec d'autres secteurs et institutions ;
- Apporter une assistance aux RBO/OSIC ainsi qu'aux États membres afin de mettre en œuvre les programmes de protection et de gestion durable des écosystèmes fragiles (ex : zones humides) ;
- Entreprendre des projets afin de démontrer la valeur des écosystèmes.

PROGRAMME 7: VARIABILITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUES

OBJECTIF: Renforcer la résilience des États membres aux impacts des défis et catastrophes liés aux ressources en eau provoqués par la variabilité et le changement climatiques en se fondant sur les meilleures données scientifiques et en incorporant des connaissances et pratiques locales et indigènes.

INTERVENTIONS PRIORITAIRES

P7.1 PROMOUVOIR L'APPLICATION DES CONNAISSANCES ET PRATIQUES LOCALES ET INDIGÈNES

P7.1.1 EVALUER LES CONNAISSANCES ET PRATIQUES LOCALES ET INDIGÈNES

Il est nécessaire de valider, grâce à la recherche, l'ensemble des connaissances indigènes en matière d'adaptation au changement climatique, en comparant les prévisions et la réalité climatiques locales et indigènes, les mythes et les croyances quant aux changements de saisons. Les activités comprendront :

- Effectuer des recherches et établir une documentation afin de vérifier l'exactitude des connaissances locales et indigènes en matière de prévisions météorologiques et mesures d'adaptation ;
- Mettre en place un ensemble de connaissances indigènes et locales sur les prévisions climatiques et saisonnières et les mesures d'adaptation au sein de la région SADC.

P7.1.2 DIFFUSION ET APPLICATION DES CONNAISSANCES ET DE PRATIQUES LOCALES ET INDIGÈNES

Les données relatives à l'adaptation efficace au changement climatique doivent être communiquées de manière crédible et pertinente afin de renforcer la détermination de la société à aborder ces risques. Les connaissances locales et indigènes sont utilisées au mieux quand elles sont présentées de manière exploitable par les agriculteurs ruraux et autres utilisateurs. Les activités comprendront :

- Intégrer des messages et meilleures pratiques clés dans l'application des connaissances locales et indigènes à l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe de manière compréhensible ;
- Mettre en œuvre des projets de démonstration des meilleures pratiques et connaissances locales et indigènes en adaptation au changement climatique et réduction des risques de catastrophe.

P7.2 RÉSILIENCE CÔTIÈRE FACE AUX INONDATIONS ET ÉPISODES DE SÈCHERESSE

Il est nécessaire de promouvoir la résilience face aux inondations, à la pénétration d'eau en cas d'orage et aux épisodes de sécheresse dans les zones côtières. Les zones côtières sont vulnérables face aux événements climatiques extrêmes tels que les ouragans responsables des inondations, de la pénétration d'eau en cas d'orage et des sécheresses lors des périodes sèches. Les activités comprennent :

- Entreprendre des projets de démonstration afin de comprendre et renforcer la résilience face aux inondations et à la pénétration d'eau en cas d'orage dans les zones côtières, tout spécialement les États insulaires ;
- Faciliter le développement de la sécurité de l'approvisionnement en eau par le biais de technologies de désalinisation écoénergétiques ;
- Faciliter le développement d'une Politique/Protocole de gestion des eaux côtières et océaniques en conformité avec les lois marines internationales ;
- Évaluer les impacts de la montée du niveau de la mer dans les zones côtières, notamment dans les États insulaires ; et
- Soutenir l'incorporation de projections de la montée du niveau de la mer aux processus régionaux de planification, notamment des mesures d'adaptation dans les différents secteurs et processus de planification.

P7.3 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OBSERVATIONS SYSTÉMATIQUES ET DES DISPOSITIFS DE RECHERCHE ET INSTITUTIONNELS À TRAITER LES DÉFIS ET CATASTROPHES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

P7.3.1 PRÉVISION DES FLUX ET SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE

Les inondations et les sécheresses causent d'importants dommages aux infrastructures et à l'économie de la région SADC, notamment la perte de vies humaines. La prévision et l'alerte précoce peuvent aider les États membres à améliorer la gestion des catastrophes. Il est nécessaire d'élaborer des méthodes de prévision des flux et des systèmes d'alerte précoce. Les activités comprennent :

- L'élaboration de méthodologies innovantes pour la prévision du flux et les systèmes d'alerte précoce ;
- L'élargissement, la maintenance et l'intégration des Systèmes d'Observation du Cycle Hydrologique de la SADC (HYCOS) au Cadre de Gestion des Catastrophes de la SADC au sein du Centre de Services Climatologiques de la SADC ;
- Le renforcer les capacités du Centre des Services Climatologiques de la SADC en tant que le Centre de Prévision des Flux de la SADC.

P7.3.2 HYCOS DE LA SADC ET PRODUITS ASSOCIÉS DE SOUTIEN À LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE (DISASTER RISK REDUCTION - DRR)

Il est nécessaire d'engager les HYCOS (Hydrological Cycle Observing Systems) de la SADC ainsi que les produits associés afin de soutenir la réduction des risques de catastrophe. Les HYCOS de la SADC doivent être gérés par le Centre de Services Climatologiques de la SADC afin de les intégrer pleinement au Cadre de Réduction des Risques de Catastrophe de la SADC. Les activités comprennent :

- a) Revitaliser et consolider le réseau régional stratégique hydrométéorologique HYCOS de la SADC ;
- b) Elaborer et diffuser les produits d'hydromet ;
- c) Intégrer les HYCOS de la SADC aux Stratégies Régionales de Gestion des Risques d'Inondation de soutien à la DRR ;
- d) Développer des produits tels que les cartes d'inondation et de sécheresse pour la réduction des risques de catastrophe ;
- e) Fournir une formation de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre du programme HYCOS ;
- f) Fournir une formation de soutien aux États membres pour la mise en œuvre du Cadre Sendai des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2015-2030).

P7.3.3 INCERTITUDES QUANT AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CC) SUR LE CYCLE HYDROLOGIQUE

Les impacts du changement climatique sur le cycle hydrologique, et notamment dans la région SADC, ne sont pas bien cernés, ce qui peut avoir un impact considérable sur les ressources en eau de la région. Il est nécessaire d'analyser les incertitudes quant aux impacts du changement climatique sur le cycle hydrologique. Les activités comprennent :

- a) Entreprendre des études et des recherches afin de comprendre les impacts du changement climatique sur le cycle hydrologique ;
- b) Former les professionnels de l'eau à l'échelle régionale à l'analyse de données sur l'eau et le bilan hydrique afin de mieux comprendre les impacts actuels et futurs du changement climatique sur les ressources en eau; et
- c) Entreprendre des recherches afin de renforcer les liens entre les connaissances et les pratiques locales et indigènes et les connaissances scientifiques pour le renforcement des systèmes d'alerte précoce.



PROGRAMME 8: INDUSTRIALISATION ET APPROCHES DU LIEN (NEXUS)

OBJECTIF: Contribuer à un environnement favorable pour l'accélération de la croissance industrielle et guider le projet de l'approche eau-énergie-alimentation en vue de faciliter une meilleure compréhension de l'approche nexus au sein de la région SADC.

INTERVENTIONS PRIORITAIRES

P8.1 INDUSTRIALISATION

Le potentiel de croissance de la SADC dans les secteurs tels que l'exploitation minière et les industries extractives, la transformation agricole et la fabrication dépend fortement d'une utilisation intensive de l'eau. Il existe également une forte corrélation entre la croissance économique, la croissance industrielle et la consommation d'eau. L'eau est un catalyseur et un moteur d'industrialisation et de croissance économique. Le développement du secteur de l'eau contribuera ainsi grandement à l'industrialisation en réduisant les coûts des activités commerciales et en renforçant la capacité du secteur privé à produire des biens et services à forte valeur ajoutée dans un esprit de compétitivité.

P8.1.1 PROGRAMME DE MISE À NIVEAU ET DE MODERNISATION INDUSTRIELLE (IUMP), ET FEUILLE DE ROUTE ET STRATÉGIE

Le programme IUMP de la SADC est soutenu par le secteur de l'eau. Les activités à entreprendre en collaboration avec d'autres secteurs comprennent :

- Accélérer la mise en œuvre du chapitre de l'eau du plan RIDMP de la SADC en tenant compte du changement climatique (consulter le Programme P5.1.3 & et Programme P7);
- Promouvoir l'utilisation de l'information, de la technologie et de l'innovation au sein du secteur de l'eau pour soutenir l'industrialisation (consulter le Programme P3)
- Entreprendre des recherches en technologie innovante et avancée d'économie et de qualité de l'eau pour différents secteurs économiques, notamment l'irrigation, la production agro-alimentaire, l'exploitation minière, la pêche, etc. (consulter les Programme P4, Programme P7.2 et Programme P6.4(d));
- Renforcer la capacité des structures nationales

d'irrigation afin de promouvoir une agriculture commerciale à grande échelle ; et

e) Fournir une orientation sur l'impact des industries polluantes des ressources en eau, par exemple la cartographie des industries polluantes.

P8.1.2 EMPREINTE EAU ET CHAÎNES DE VALEUR

L'un des indicateurs essentiels de l'industrialisation est la transformation de matières premières en produits finis lors de plusieurs étapes (chaîne de valeur). L'eau utilisée lors du processus de production, de la matière première aux produits finis (empreinte) doit être quantifiée et évaluée. L'empreinte eau et les chaînes de valeur aux niveaux local, régional et mondial sont initiées afin d'élargir les possibilités de production et permettre une utilisation transfrontalière des ressources naturelles. Les activités à mettre en place en collaboration avec d'autres secteurs comprennent :

- Elaborer l'empreinte eau et les chaînes de valeur pour les différentes priorités des Stratégies Industrielles Régionales de la SADC (le textile, les produits pharmaceutiques, l'agriculture et l'agro-transformation, l'exploitation minière et l'enrichissement des minerais, etc.), à l'échelle locale, régionale et mondiale ; (consulter le Programme P5.3.1)
- Entreprendre des recherches sur l'empreinte eau et les chaînes de valeur pour les trois priorités des Stratégies Industrielles Régionales de la SADC à l'échelle locale, régionales et mondiale ;
- Diffuser les résultats des recherches sur l'empreinte eau et les chaînes de valeur ;
- Entreprendre des projets de démonstration de l'empreinte eau et des chaînes de valeur ; et
- Fournir des orientations quant à l'utilisation de l'empreinte eau dans les prises de décision.

P8.2 APPROCHES DU LIEN (NEXUS)

Les approches nexus de types eau – énergie, eau, énergie – alimentation (WEF) et eau – terre – alimentation peuvent permettre à la SADC de s'adapter aux défis de la croissance de la population, du changement et de la variabilité climatiques. Comprendre le lien avec l'eau est essentiel pour que la SADC puisse optimiser ses ressources dans le but d'accomplir ses objectifs.

P8.2.1 GOUVERNANCE RÉGIONALE DU LIEN

Les systèmes de gouvernance des approches nexus sont clairement déterminés et mis en place à tous les niveaux, en commençant par le Secrétariat de la SADC jusqu'aux bassins fluviaux et États membres. Contrairement à la IWRM qui est clairement axée sur le secteur de l'eau, les approches nexus ne reposent pas naturellement sur le secteur de l'eau comme agence principale mais peuvent reposer sur d'autres secteurs. Cela signifie que la responsabilité de la coordination peut se situer au-delà des entités sectorielles, auprès du Secrétaire Exécutif Adjoint dans le cas du Secrétariat de la SADC et au Ministère chargé de la Planification Economique pour les États membres. Les activités comprennent :

- Dégager un consensus sur l'entité de coordination principale aux niveaux régional et des États membres ;
- Faciliter la mise en place d'un groupe de travail intersectoriel du Secrétariat de la SADC chargé de l'approche du lien au niveau des États membres.
- Identifier et mettre en œuvre les domaines essentiels pour la collaboration par approche nexus (consulter le Programme P8.2.2 et P8.2.3)

P8.2.2 ETUDE D'ÉVALUATION DU NEXUS RÉGIONAL

Il est nécessaire de mener une étude d'évaluation du nexus régional afin de fournir des recommandations stratégiques ainsi que des actions stratégiques éclairées par des données scientifiques et de recherche. Les activités essentielles comprennent :

- Mobiliser des ressources pour une étude du nexus régional en collaboration avec d'autres secteurs ;
- Identifier et mettre en œuvre des projets et études de démonstration du nexus régional.

P8.2.3 MISE EN ŒUVRE DE NEXUS

Bien qu'il existe de nombreux nexus liés à l'eau, l'accent, dans un premier temps, portera sur trois (3) liens :

- Eau-Energie ;
- Eau-Energie-Alimentation ;
- Eau-Terre-Alimentation.



NEXUS EAU-ENERGIE

Les éléments du nexus eau-énergie doivent être examinés au niveau régional en collaboration avec les agences pertinentes. L'eau et l'énergie sont deux besoins basiques indépendants. Nous avons besoin de l'eau pour la production hydro-électrique et le refroidissement des centrales thermiques par exemple. On a également besoin d'énergie pour pomper l'eau là où cela s'avère nécessaire, sans oublier la production d'eau chaude pour des utilisations diverses.

NEXUS EAU-ENERGIE-ALIMENTATION

Il est nécessaire d'implanter des projets de démonstration du nexus eau-énergie-alimentation afin de démontrer les liens et la valeur de ce nexus. Il s'agit du nexus le plus commun dans lequel l'eau joue un rôle dans la production d'énergie et la production alimentaire, principalement par le biais de l'irrigation et de l'abreuvement du bétail. L'énergie, pour sa part, fournit la puissance de pompage, l'approvisionnement en eau et l'irrigation. En raison de cette volonté nouvelle d'utilisation de ressources renouvelables, les biocarburants deviennent des options compétitives pour la production alimentaire, ce qui demande une compréhension claire de ce nexus.

Le nexus eau-énergie-alimentation (WEF) illustré dans le schéma P8.2 ci-contre peut aider la région SADC à s'adapter aux défis que posent la croissance de la population, l'urbanisation croissante, l'augmentation des besoins de consommation en raison de l'amélioration des niveaux de vie, et du changement et de la variabilité climatiques. Dans un tel nexus, la transformation impliquera un changement institutionnel et une mise en œuvre conjointe par les secteurs publics et privés. Le changement climatique a aggravé ce nexus, particulièrement au vu de pressions comme la croissance de la population, les catastrophes liées à l'eau telles que les inondations, les épisodes de sécheresse et l'intrusion marine, qui ne cessent d'augmenter.

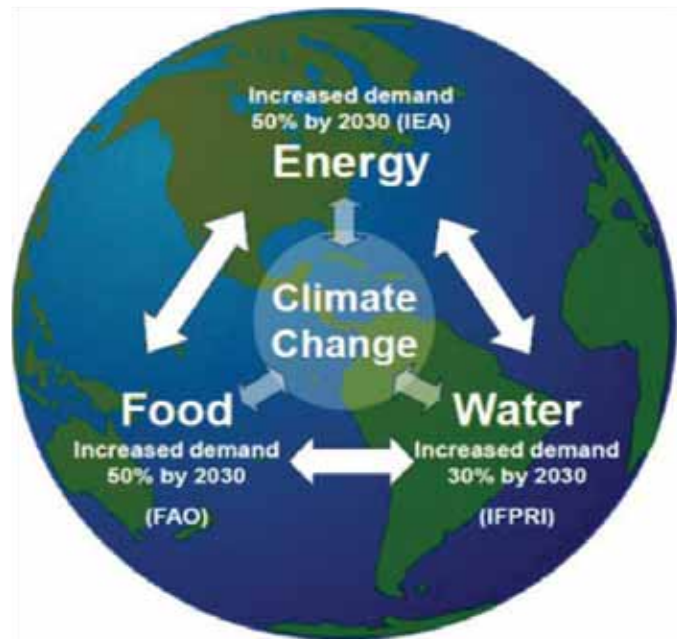


SCHÉMA P8.2 NEXUS EAU-ENERGIE-ALIMENTATION
SOURCE: BIS AND J. BEDDINGTON 2013

NEXUS EAU-TERRE-ALIMENTATION (WLF)

La recherche et les études de l'utilisation du nexus eau-terre-alimentation sont entreprises au sein de la région SADC dans le but de valoriser son potentiel de développement de la région. Le lien inextricable entre l'alimentation, la terre et l'eau suppose que tout changement dans une composante affecte les autres. Même si les questions de l'alimentation et de l'eau sont mieux comprises dans le cadre du nexus WLF, la composante « terre » est très complexe. En résumé, la question de la terre au sein de la région est :

- Un sujet politique brûlant ;
- Très contentieuse et suscite des divisions à tous les niveaux ;
- Le fondement des « guerres de libération » ; et
- Et stimule une forte compétition pour son accès.

Les défis mentionnés ci-dessus montrent qu'il est nécessaire de mieux comprendre la situation de la terre afin que son utilisation soit valorisée et ainsi contribuer au développement de la région.

Les activités visant au renforcement des 3 nexus seront éclairées en partie par l'étude régionale des nexus et comprendront :

- a) Mobilisation conjointe de ressources par les trois secteurs (eau, énergie et alimentation) pour la recherche et la mise en œuvre des nexus ;

b) Des études régionales sur l'infrastructure de l'eau et/ou énergétique existante ou planifiée comme les barrages, les grands canaux, l'énergie photovoltaïque solaire et la production éolienne dans l'optique de répondre aux pics de demande en énergie tels que :

- Mise à niveau de la production d'hydroélectricité ;
- Utilisation de réservoirs pour le stockage par pompage, tout particulièrement en utilisant de l'énergie renouvelable ou l'excès d'énergie provenant d'autres sources de production pour le pompage ; et
- Répondre à un pic de demande en profitant de la connectivité régionale en matière d'énergie ainsi que des différents fuseaux horaires. Ex : une forte demande en électricité en Tanzanie se manifestant après 18 heures pourra être facilement satisfaite en utilisant un champ solaire en Namibie qui a 2 heures de moins et donc produira encore de l'énergie solaire.

c) Des projets de démonstration des 3 nexus en collaboration avec d'autres Directions du Secrétariat de la SADC, ex. I&S (Energie et Eau) et FANR (Sécurité Alimentaire), etc.

d) Des recherches et des innovations sur les 3 nexus,

notamment :

- des recherches pour éclaircir les questions et défis liés à l'utilisation de la terre et l'eau au sein de la région (disponibilité, accès, utilisation, etc.) ;
- des recherches sur les liens, les opportunités et les contraintes de mise en œuvre du nexus WEF au sein de la région.
- Une recherche sur l'utilisation optimale de barrage en se focalisant surtout sur les opportunités d'utilisation multifonction des réservoirs.
- Des initiatives innovantes relatives aux échanges entre l'énergie, l'eau et/ou l'alimentation afin d'optimiser, par exemple, l'utilisation rationnelle de l'eau, la vidange des toilettes dans les avions et les nettoyeurs à haute pression des stations de lavage des voitures qui utilisent très peu d'eau en employant plus d'énergie pour pressuriser les systèmes. Pour un rendement énergétique accru, utiliser les systèmes de refroidissement de type humide dans les centrales thermiques.



CHAPTITRE 6:

CADRE DE MISE EN OEUVRE



6.1 PRINCIPES DIRECTEURS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du RSAP est guidée par les principes dérivant des directives en matière de politique de la SADC, en particulier le RISDP, et est soutenue par l'expérience acquise durant la mise en œuvre du RSAP. Le tableau 6.1 ci-dessous énumère ces principes.

Approche programmatique	Le RSAP est un programme conçu pour atteindre les objectifs de la SADC plutôt qu'une série de projets.
Avantage comparatif	La Division Eau est impliquée dans ces domaines où elle peut générer davantage de résultats (valeur ajoutée).
Additionnalité	Des institutions autres que le Secrétariat de la SADC sont choisies pour mettre en œuvre les interventions du RSAP.
Établissement de priorités	Les programmes et les interventions du RSAP sont fondés sur les priorités de la SADC en matière de développement.
Flexibilité	Le RSAP est revu périodiquement afin de répondre au mieux à cet environnement en constante évolution.
Géométrie variable	Les États membres et les Bassins Fluviaux peuvent avancer plus rapidement avec la mise en œuvre de certaines activités.
Approche des bassins fluviaux	Les organismes de bassins fluviaux sont une composante fondamentale de la mise en œuvre de l'IWRM.
Meilleures pratiques	Les politiques et stratégies IWRM sont exécutées sur la base des meilleures pratiques et des leçons apprises.
Démonstration	Les politiques, stratégies et lignes directrices sont testées afin de générer des leçons à appliquer pour le déploiement du RSAP.
Participation	Les parties prenantes pertinentes sont informées, consultées et impliquées dans la mise en œuvre du RSAP.
Subsidiarité	Les activités des projets et des programmes sont entreprises aux niveaux les plus appropriés.
Durabilité	Le RSAP promeut l'appropriation locale, la sensibilisation, le développement des capacités et le développement institutionnel.

6.2 DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

La mise en œuvre du RSAP IV est soutenue par un cadre institutionnel qui clarifie les rôles et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans le secteur de l'eau de la SADC. Le cadre institutionnel couvre les niveaux : i) des politiques, ii) du programme et iii) du projet.



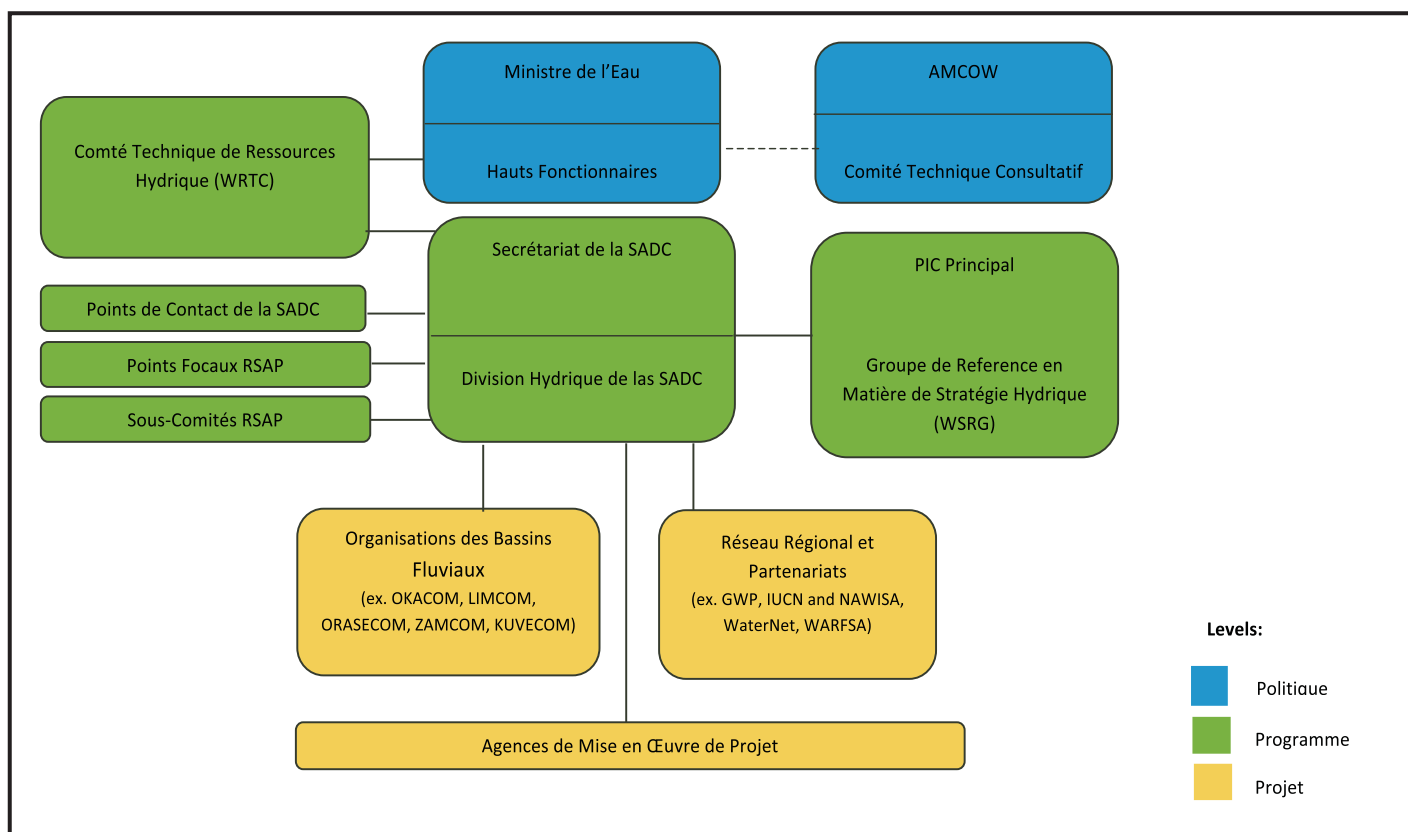


SCHÉMA 6.1: CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU DE LA SADC

6.2.1 LE NIVEAU DES POLITIQUES

Le Conseil des Ministres de la SADC (conseil), fournit une orientation en matière de politiques et une supervision de la mise en œuvre des programmes de la SADC, notamment le RSAP. Les Ministres sectoriels chargés du secteur de l'eau fournissent une orientation globale pour le secteur de l'eau et des liens entre la région SADC et l'organisme continental, à savoir le Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW), un comité spécial de l'Union Africaine. Le Protocole de la SADC sur les Cours d'Eau Partagés (protocole) confie aux ministres sectoriels de la SADC chargés de l'eau les responsabilités suivantes :

- Supervision de la bonne exécution du RSAP ;
- Contribution à la résolution des conflits potentiels sur les cours d'eau partagés ; et
- Présentation au Conseil de recommandations quant aux politiques à suivre.

Les ministres sont conseillés par de Hauts Fonctionnaires chargés des questions de l'eau qui sont à leur tour soutenus par le Comité Technique en matière de Ressources en eau (WRTC) composé de Directeurs Nationaux chargés de l'eau, et qui est l'organisme technique de compensation pour le secteur de l'eau de la SADC. Le Protocole confie au WRTC les responsabilités suivantes :

- Fournir une orientation stratégique au RSAP,
- Evaluer et approuver les projets du RSAP,
- Conseiller et coordonner la mise en place de comités directeurs de projets, et
- Superviser toutes les autres opérations du RSAP.

6.2.2 LE NIVEAU DES PROGRAMMES

Au niveau des programmes, le Protocole confie au Secrétariat de la SADC la mise en œuvre du RSAP, et de la Division Eau sous la Direction de l'Infrastructure et des Services en tant qu'entité responsable. La Division Eau est responsable de :

- l'élaboration et la mise en œuvre du RSAP en tant que programme intégré au RISDP.
- la coordination des projets RSAP,
- la diffusion des résultats du RSAP auprès des parties prenantes, et
- le suivi et l'évaluation du programme et des projets du RSAP.

Le schéma 6.2 illustre la structure de la Division Eau de la SADC en indiquant les positions principales au sein de la Division Eau. La Division Eau est chargée de l'orientation pour la mise en œuvre du RSAP IV et l'état des Organes Statutaires de la SADC. Partant des réalisations en matière de mise en place de ZAMCOM, en particulier son Secrétariat, il apparaît évident que la Division Eau a employé ses capacités pour gérer de manière appropriée le RSAP IV avec un minimum de personnel technique. Il est en outre envisagé que des détachements en personnel technique par les États membres étoffent également les postes de gestion des programmes, tout particulièrement le groupe de Développement des infrastructures.

6.2.3 LE NIVEAU DES PROJETS

Les dispositifs institutionnels adoptés afin d'assurer la mise en œuvre réussie des projets du RSAP varient d'un projet à l'autre selon la taille du projet et ses objectifs.

6.3 MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES ET STRATÉGIE

La mise en œuvre réussie du RSAP dépend dans une large mesure des ressources financières investies dans le programme de l'eau de la SADC. Il existe un certain nombre de stratégies de financement du programme de l'eau de la SADC, ainsi que diverses sources de financement et un cadre de gestion financière de garantie de la bonne gestion financière de ces fonds.

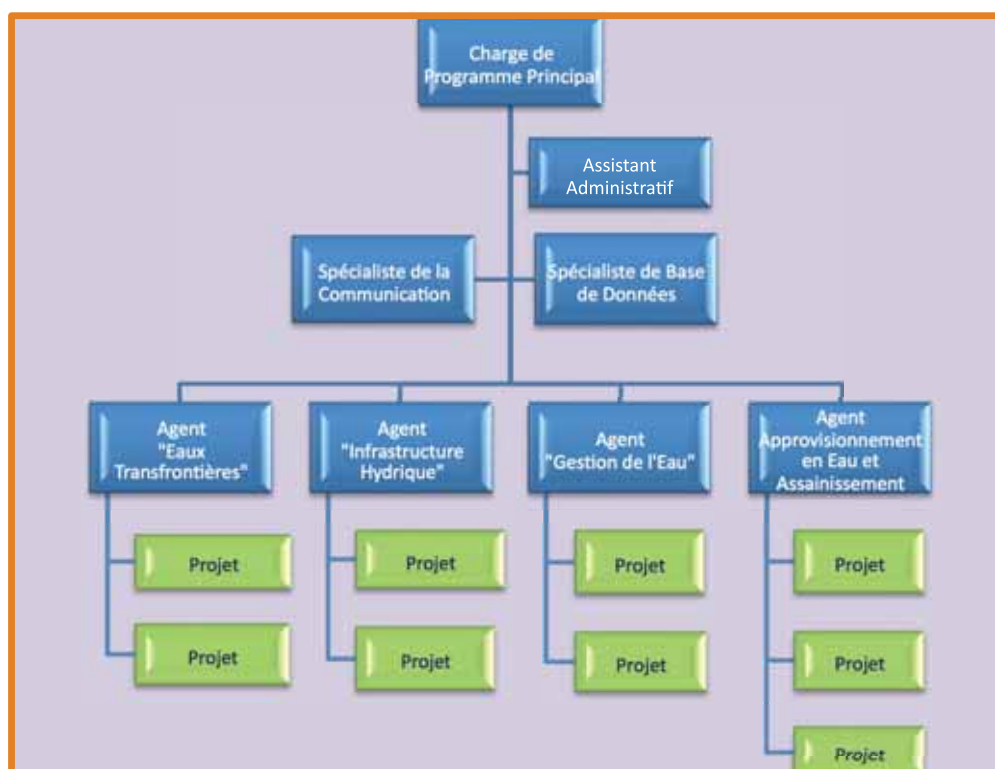


SCHÉMA 6.2 : STRUCTURE DE LA DIVISION EAU DE LA SADC AU SEIN DE LA DIRECTION I & S

Secrétariat de la SADC	S'assurer que tous les projets atteignent les objectifs souhaités et que les fonds RSAP sont employés pour obtenir les résultats escomptés.
Sous-comités RSAP	Fournir une orientation stratégique sur i) l'hydrologie, ii) les eaux souterraines, iii) la qualité de l'eau et iv) l'approvisionnement en eau et l'assainissement.
Comités de pilotage des projets	Superviser les différentes étapes de la mise en œuvre des projets et évaluer les progrès réalisés à chaque étape par rapport aux objectifs du projet.
Agences d'exécution	Superviser et assurer la gestion des opérations des projets du RSAP.
Points focaux RSAP	Faciliter les communications entre la SADC et les États membres quant à la mise en œuvre des projets du RSAP.
Partenaires internationaux de coopération	Fournir un soutien financier et technique à la mise en œuvre des projets du RSAP.
Réseaux et partenariats régionaux	Fournir un soutien à la mise en œuvre et faciliter la mise en réseau entre les secteurs aux niveaux national et régional.

TABLEAU 6.2 MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RSAP : ACTEURS ET RESPONSABILITÉS

6.3.1 STRATÉGIE DE FINANCEMENT

La stratégie financière du RSAP IV s'inscrit dans la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide adoptée par le Secrétariat de la SADC comme étant un nouveau partenariat avec les Partenaires Internationaux de Coopération. Elle permet d'assurer l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation des procédures de prestation de l'aide au développement qui s'inscrivent également dans la Déclaration de Windhoek de 2006.

6.3.2 GESTION DES PROGRAMMES

Afin d'accomplir son objectif, le RSAP IV est géré et financé comme un seul programme plutôt que comme une série de projets indépendants. Les fonds sont dédiés à la gestion du programme selon des dispositifs financiers conjoints entre la SADC et les PIC dans l'esprit des Déclarations de Paris et Windhoek.

6.3.3 DIVERSIFICATION DES REVENUS

Un facteur essentiel de la durabilité financière est la diversification des revenus dans le but d'améliorer la résilience financière du RSAP IV face aux changements dans le cadre de financement. La SADC renforcera ses sources actuelles de financement et élaborera de nouveaux flux de revenus. La stratégie de diversification des revenus comprend :

- Intensifier les efforts de mobilisation de ressources nationales. Cela appelle à différentes formes de contributions plus importantes de la part des États membres.
- Créer un environnement propice pour les investissements privés. Cela demande au Secteur de l'eau de la SADC de devenir plus attractif afin d'attirer

des capitaux privés, surtout des partenariats publics-privés (PPP).

- Intensifier les efforts pour accéder à des fonds consacrés au continent africain tels que la Facilité de l'eau pour l'Afrique.

6.3.4 GESTION FINANCIÈRE

Une gestion financière sécurisée est cruciale pour s'assurer que la SADC attire des financements pour le secteur de l'eau. La gestion financière consiste à garantir que les fonds sont disponibles en cas de besoin et qu'ils sont obtenus et utilisés le plus efficacement possible. Les engagements suivants sont essentiels à une solide gestion financière :

- Des priorités claires afin d'atteindre les buts et les objectifs fixés par le RSAP ;
- Toutes les transactions financières sont cohérentes avec des normes comptables applicables ;
- La performance financière est contrôlée en la comparant au budget planifié et aux objectifs du programme ;
- Des rapports périodiques sont envoyés aux parties prenantes essentielles quant aux résultats financiers des opérations.





6.3.5 SOURCES DE FINANCEMENT

6.3.5.1 GOUVERNEMENTS NATIONAUX

La mobilisation de ressources financières issues des gouvernements nationaux de la SADC est essentielle pour la mise en œuvre du RSAP IV. Les contributions des États membres de la SADC peuvent prendre différentes formes :

- Contributions financières: La fonction de coordination de la SADC est financée par le biais de contributions des États membres qui sont fondées sur une formule tenant compte d'un certain nombre de facteurs, notamment le Produit Intérieur Brut (PIB). Sur une base annuelle, la Direction de l'Infrastructure et des Services, à laquelle appartient la Division Eau, perçoit 8% des contributions totales en provenance des États membres.
- Contributions directes: Les États membres contribuent également directement à la mise en œuvre de projets spécifiques du RSAP.
- Contributions en nature: Les États membres contribuent à la mise en œuvre du RSAP en fournissant de l'équipement, des experts, des espaces de bureau,

un soutien administratif et l'utilisation d'installations pour la plupart des projets du RSAP. Les États membres d'une Organisation de Bassin Fluvial assument également les coûts administratifs et opérationnels (salaires, frais généraux, etc.) de ces organisations, notamment les coûts des commissaires fournissant une orientation aux RBO.

6.3.5.2 RESSOURCES EXTERNES

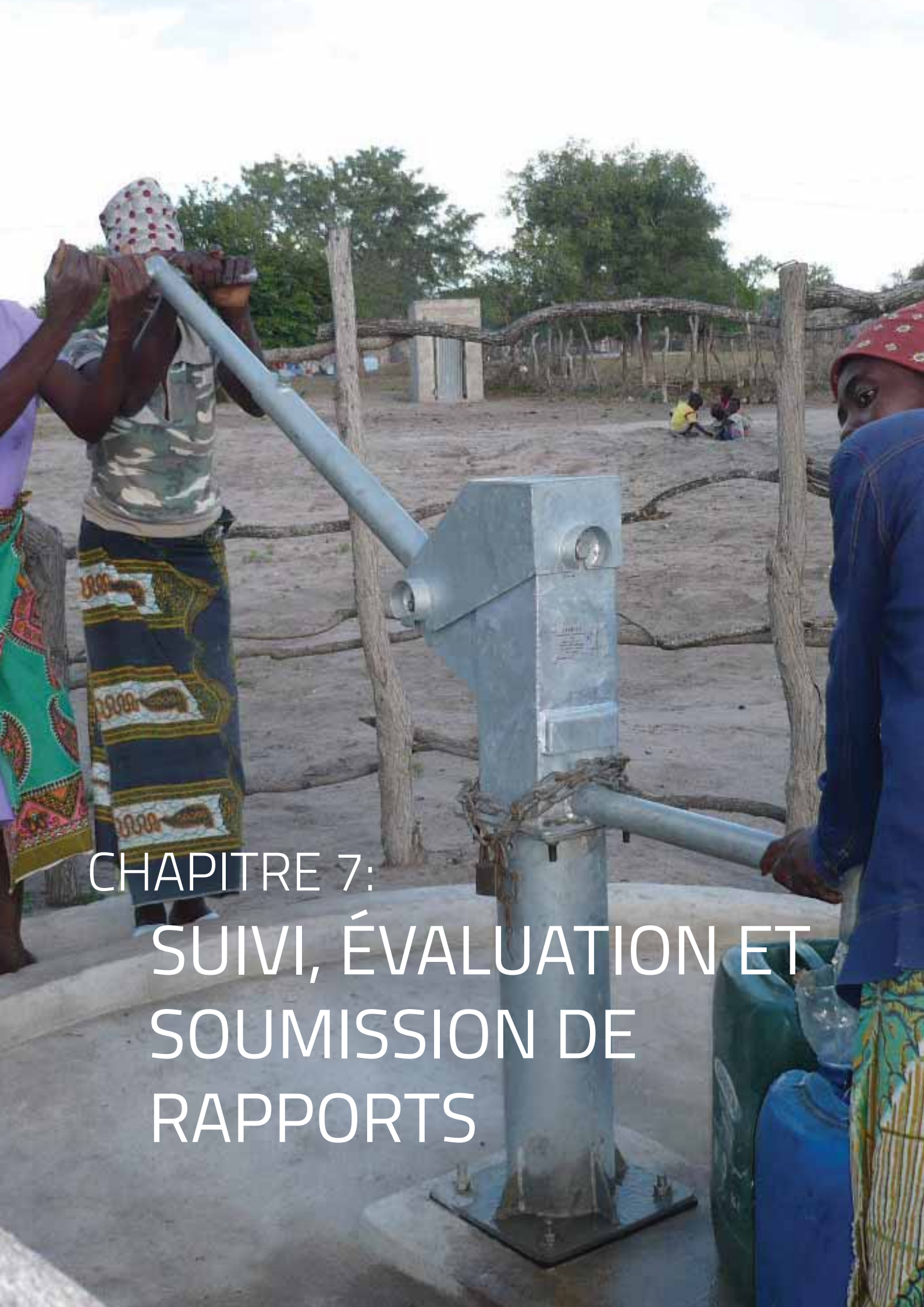
Sur le long terme, le financement des programmes de la SADC devra principalement provenir des États membres. Cependant, les contraintes actuelles quant à la disponibilité des fonds nationaux rendent l'utilisation de ressources financières externes vitales sur le court et moyen terme.

6.4 EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

Le capital total requis pour le RSAP IV est estimé à 141 millions € (Tableau 6.3 et annexe 1) pour les nouveaux projets et les projets en cours correspondants au RSAP III antérieur.

#	Programmes	Coûts (000 €)
1	Instruments régionaux de coopération	4,200
2	Mise en place et renforcement des RBO/SWI	15,000
3	Parité hommes-femmes, Développement des jeunes et Engagement des Parties Prenantes	3,810
4	Développement des Capacités Humaines et Recherche	21,200
5	Développement, fonctionnement et maintenance des infrastructures	74,700
6	Gestion des ressources en eau pour une croissance durable	14,400
7	Changement et Variabilité Climatiques	4,900
8	Industrialisation et Approches nexus	2,790
		141,000

TABLEAU 6.3 RSAP IV: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT



CHAPITRE 7:
SUIVI, ÉVALUATION ET
SOUMISSION DE
RAPPORTS

Un système complet de suivi et de soumission de rapports sera élaboré sous l'intitulé Programme P1.1, « Suivi et Soumission de rapports sur la mise en œuvre du RSAP IV, du Protocole et des SDG » du RSAP IV, qui tiendra compte des principes et des dispositions de la politique de la SADC en matière d'élaboration stratégique, planification, suivi et évaluation (2012).

Le cadre d'évaluation des résultats des interventions du RSAP IV et des impacts des résultats consécutifs, qui sera utilisé lors de la revue de mi-parcours du RSAP IV, se déclinera en trois parties : suivi, évaluation et soumission de rapports (SE&R). Ce cadre sera fondé sur les jalons et les indicateurs mesurables et vérifiables des activités du programme identifiées et des résultats escomptés. Ces derniers seront orientés selon les principes de la « Théorie du Changement » selon laquelle les activités nécessaires pour réaliser l'objectif à long terme du RSAP IV sont documentées, les ressources pour la mise en œuvre des activités sont identifiées, documentées et consignées, les indicateurs d'évaluation de performance de chaque activité nécessaire à l'accomplissement de ces interventions sont clairement énoncés comme indiqué dans l'Annexe 1. La sélection de jalons et d'indicateurs se fonde sur des règles élémentaires de simplicité, de respect d'échéancier et de rentabilité. Le cadre de rapport pour le RSAP IV sera synchronisé avec ceux des autres programmes et activités de la Division Eau de la SADC.

Un cadre de Suivi et Évaluation (S&E) sera conçu pour présenter le RSAP IV dans son ensemble et illustrer la manière dont chaque intervention contribue à la réalisation des objectifs stratégiques dans les trois domaines stratégiques.

7.1 SYSTÈME DE SUIVI

L'objectif du système de suivi est de permettre aux États membres de la SADC, aux RBO/SWI, au Secrétariat de la SADC ainsi qu'aux PIC travaillant au sein de la région SADC :

- De rendre des comptes, en interne et en externe, sur les ressources utilisées ;
- De faciliter le processus d'évaluation des rendements et des résultats des interventions du RSAP IV ;
- De tirer des leçons des expériences de mise en œuvre du RSAP IV afin d'améliorer la planification d'interventions dans le futur ;
- De prendre des décisions éclairées quant à l'avenir des initiatives du RSAP.

Le statut des interventions sera suivi par le biais d'actualisations régulières des feuilles de données dans lesquelles sont présentés les progrès réalisés, les résultats essentiels et les dépenses du projet. Le statut de l'intervention sera enregistré dans le cadre de S&E, pour chaque cellule d'intervention, sur la base du système de code de couleur suivant : vert (complet), jaune (en cours), rouge (problème de mise en œuvre) et bleu (planifié).

7.2 SYSTÈME D'ÉVALUATION

Lors de la revue de mi-parcours du RSAP IV, les données et les informations issues du système de suivi du programme RSAP IV seront utilisées pour l'évaluation de la réalisation des indicateurs de performance pour chaque activité et afin de tirer des conclusions sur cinq aspects principaux des interventions du RSAP IV, à savoir pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité.

7.2.1 REVUES ET RAPPORTS SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS

Le suivi et évaluation (S&E) présente une valeur limitée s'il n'est pas lié à des mécanismes clairs de rapport. De même que le RSAP I, le RSAP II et le RSAP III, le RSAP IV fera l'objet d'une revue de mi-parcours durant le deuxième semestre 2018. Les objectifs de la revue de mi-parcours sont de :

- Évaluer les progrès effectués dans la mise en œuvre du RSAP IV tant au niveau du projet que des programmes;
- Tirer des leçons et s'appuyer sur les processus initiés lors de la première moitié de la phase de mise en œuvre du RSAP IV; et
- Fournir une orientation stratégique afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes du RSAP IV lors de la deuxième phase de mise en œuvre.

La revue de mi-parcours se basera sur des consultations avec les parties prenantes pertinentes, notamment : le Secrétariat de la SADC, les États membres, les Agences d'exécution, les RBO/SWI, les ONG, les ICP et les experts sélectionnés.

En outre, la Division Eau de la SADC envisage de publier des Rapports d'État d'Avancement Annuels sur la mise en œuvre du RSAP IV qui s'achèveront par un Rapport Final reprenant à la fois les réalisations et les lacunes.

7.2.2 RISQUES DE MISE EN ŒUVRE ET SUPPOSITIONS

Le succès de la mise en œuvre du RSAP IV dépend de la gestion d'une série de risques et de suppositions, notamment :

- La stabilité politique est maintenue au sein de la région ;
- L'engagement politique envers le développement et la mise en valeur de l'eau transfrontalière reste vigoureux au sein des États membres de la SADC ;
- La Division Eau de la SADC est dotée du personnel et des ressources nécessaires ; et

- Les Agences Internationales de Financement ainsi que les États membres investissent les ressources nécessaires dans le soutien à la mise en œuvre du RSAP IV.

Ces risques ont peu de probabilités de menacer la mise en œuvre du RSAP IV en raison des engagements solides et de l'intérêt démontré par les États membres et les Partenaires Internationaux de Coopération. Dans le but de minimiser ces risques, le Secrétariat de la SADC s'assurera que la solide appropriation actuelle des programmes du RSAP par les États membres est maintenue tout au long de la mise en œuvre du RSAP IV.



ANNEXES



ANNEXE 1: INDICATEURS DE RÉSULTATS ET DE RÉALISATIONS DU RSAP IV, ET CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE DU RISDP

#	Programme et intervention	Indicateurs de Résultats pour les Programmes et Indicateurs de Réalisations pour les Interventions	Coût Total du Projet (x1000 ₺)	Portée et région de contribution du RISDP										Collaborateurs et Agents d'exécution		
				aux résultats immédiats sur les infrastructures et services												
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
P1	INSTRUMENTS RÉGIONAUX DE COOPÉRATION	Les politiques des Etats membres harmonisées sur celles de la SADC comme moyen d'harmonisation à l'échelle du bassin														
P1.1	Suivi et rapports sur la mise en œuvre du RSAP IV, du Protocole et des SDG	<ul style="list-style-type: none"> UNE ÉVALUATION ANNUELLE DU RSAP IV, PROTOCOLE ET SDG SUR LA PÉRIODE DE 5 ANS. 	100													EM ((EM), RBO/SMI, GWP-SA, ICLEI)
P1.2	Harmonisation des politiques au sein des Etats membres	<ul style="list-style-type: none"> UNE FACILITÉ DE CRÉDIT MISE EN PLACE AFIN D'ASSISTER LES ETATS MEMBRES DANS LE PROCESSUS D'HARMONISATION DE POLITIQUES UNE ÉTUDE SUR LES POLITIQUES DES ETATS MEMBRES EST EXÉCUTÉE 	2 100													EM, RBO
P1.3	Élaboration de Lignes Directrices de renforcement de la Coopération	<ul style="list-style-type: none"> AU MOINS 60 % DES LIGNES DIRECTRICES DE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SONT ELABORÉES ET ADOPTÉES 	1 500													EM, OS
P1.4	Instruments de coopération pour les Etats océaniques	<ul style="list-style-type: none"> UN PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LES DOMAINES DE COOPÉRATION EST CONVENU ENTRE LES ETATS Océaniques 	500													OS, OSIC
			Sous-Total													
P2	MISE EN PLACE ET RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DES ETATS Océaniques ET DES INSTITUTIONS CHARGÉES DES COURS D'EAU PARTAGÉS (SWI)	Les SWI/OSIOC possèdent un cadre fonctionnel de coopération	4 200													
P2.1	Renforcer la Coopération au sein des Etats Océaniques	<ul style="list-style-type: none"> VOIR P1.4 	Voir P1.4													OS
P2.2	Mise en place de Commissions d'Institutions chargées des Cours d'Eau Partagés	<ul style="list-style-type: none"> AU MOINS DEUX COMMISSIONS PERMANENTES CHARGÉES DES COURS D'EAU SONT MISES EN PLACE ET FONCTIONNELLES 	2 000													EM, RBO
P2.3	Renforcer les SWI pour la mise en place des Secrétariats	<ul style="list-style-type: none"> AU MOINS DEUX SECRÉTARIATS SONT OFFICIA LISÉS ET FONCTIONNELS DANS DEUX RBO EXISTANTS 	12 000													EM, RBO
P2.4	Partage d'Expériences et de Meilleures Pratiques	<ul style="list-style-type: none"> AU MOINS DEUX ACCORDS DE JUMELAGE DE RBO SONT RÉALISÉS 	200													RBO, EM
P2.5	Élaboration de Lignes Directrices pour la Mise en Œuvre du Protocole (ex : mesures planifiées)	<ul style="list-style-type: none"> AU MOINS UNE LIGNE DIRECTRICE RÉGIONALE EST ELABORÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE AU MOINS UN RBO EST SOUTENU AFIN D'ELABORER SES PROPRES LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE FONDÉ SUR LES LIGNES DIRECTRICES REGIONALES (EX : SUR LA DEFINITION PRATIQUE DE « PRÉJUDICE GRAVE ») 	800													EM, RBO
			Sous-Total													
P3	PARITE HOMMES-FEMMES, ENGAGEMENT DES JEUNES ET DES PARTIES PRENANTES	Les jeunes sont impliqués dans la prise de décision dans le secteur de l'eau à tous les niveaux ou l'égalité de genre est activement prise en compte.	15 000													
P3.1	Intégration de la Parité Hommes-Femmes au sein du Secteur de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> UNE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE EAU ET GENDRE EST MISE EN PLACE UN CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES QUESTIONS DE GENDRE EST MIS EN PLACE POUR LE PROGRAMME DE L'EAU DE LA SADC 	300													EM, RBO, Unité Genre de la SADC

P4.1.1	Plan de renforcement des capacités humaines	<ul style="list-style-type: none"> AU MOINS 60% DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES POUR LE SECTEUR DE L'EAU EST MIS EN ŒUVRE 	10 000	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	EM, Waternet, RBO
P4.2	Recherche en innovation et avancée technologique	Recherche et Innovation pour le développement														
P4.2.1			10 000	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	EM, WARFSA (SANWATCE), Waternet, RBO
P4.3	Détachement de professionnels de l'eau des EM	Les professionnels de l'eau des Etats membres sont détachés dans les RBO et la Division Eau de la SADC pour renforcer les capacités	1 200	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	EM, RBO
P5	DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE, FONCTIONNEMENT ET MAINTENANCE		21 200													
		<i>Une infrastructure résiliente face au climat est élaborée et maintenue avec des sources de financement durables</i>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
P5.1	Développement de l'infrastructure et gestion															
P5.1.1	Mise en œuvre du chapitre de l'eau du Plan Directeur Régional de Développement d'infrastructure de la SADC (RIDMP)	<ul style="list-style-type: none"> LIGNES DIRECTRICES ÉLABORÉES POUR LES PRÉPARATIONS DE PROJET PORTANT SUR L'INFRASTRUCTURE DE L'EAU UN PORTEFEUILLE ACTUALISÉ POUR LE PROJET RÉGIONAL D'INFRASTRUCTURE DE L'EAU COMPLÉ ET DISTRIBUÉ AU MOINS UNE INFRASTRUCTURE TRANSFRONTALIÈRE MISE EN ŒUVRE EN PLUS DU PROJET KUNENE AU MOINS DEUX RBO SOUTENUS DANS L'ÉLABORATION DE PLANIFICATIONS ET DE STRATÉGIES POUR L'INFRASTRUCTURE DE L'EAU TRANSFRONTALIÈRE 	12 100			●									EM, RBO, ONG/CBO	
P5.1.2	Développement et projets de démonstration conjoints transfrontaliers des infrastructures de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> AU MOINS 10 PROJETS IWRM DE MOYEN DE SUBSISTANCE MIS EN ŒUVRE 	20 000	●			●									EM, RBO, ONG/CBO
P5.1.3	Projets de démonstration et de mise à niveau des moyens de subsistance IWRM : infrastructure de l'eau communautaire, notamment des projets de démonstration		40 000	●			●									EM, RBO
P5.2	Approvisionnement en eau et assainissement															
P5.2.1	Renforcer le Secteur de l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> DES NORMES COMMUNES RÉGIONALES SONT ÉLABORÉES POUR LE SUIVI ET RAPPORT SUR L'ACCÈS À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET L'ASSAINISSEMENT UN DIALOGUE RÉGIONAL TENU SUR L'APPROCHE DES DROITS HUMAINS DANS L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET L'ASSAINISSEMENT 	600	●												EM, CBO/ONG, Secteur Privé, PPP, IWSD
P5.2.2	L'approche des Droits humains de l'approvisionnement en eau et l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> UTILISATION DES OUTILS EAW PAR AU MOINS DEUX ETATS MEMBRES ET DEUX RBO AU MOINS DEUX ETATS MEMBRES POSSEDENT LES STRUCTURES POUR LA COLLECTE DES COMPTES EAW AU MOINS DEUX PROJETS DE DÉMONSTRATION ENTREPRIS DANS LES RBO ET LES ETATS MEMBRES 	300	●					●							EM, CBO/ONG/ Secteur privé, PPP, IWSD, GWP-SA
P5.3	Economie de l'eau															
5.3.1	Renforcement des capacités et application des comptes EAW	<ul style="list-style-type: none"> STRATÉGIES DE FINANCEMENT DE L'EAU ÉLABORÉES MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNÉES INTERACTIVE POUR LE FINANCEMENT DE L'EAU 	1 000			●		●								EM, RBO, CPWAA
P5.4	Financement de l'eau															
P5.4.1	Mécanismes de financement d'une stratégie de développement innovante		700			●										EM, RBO, IAS

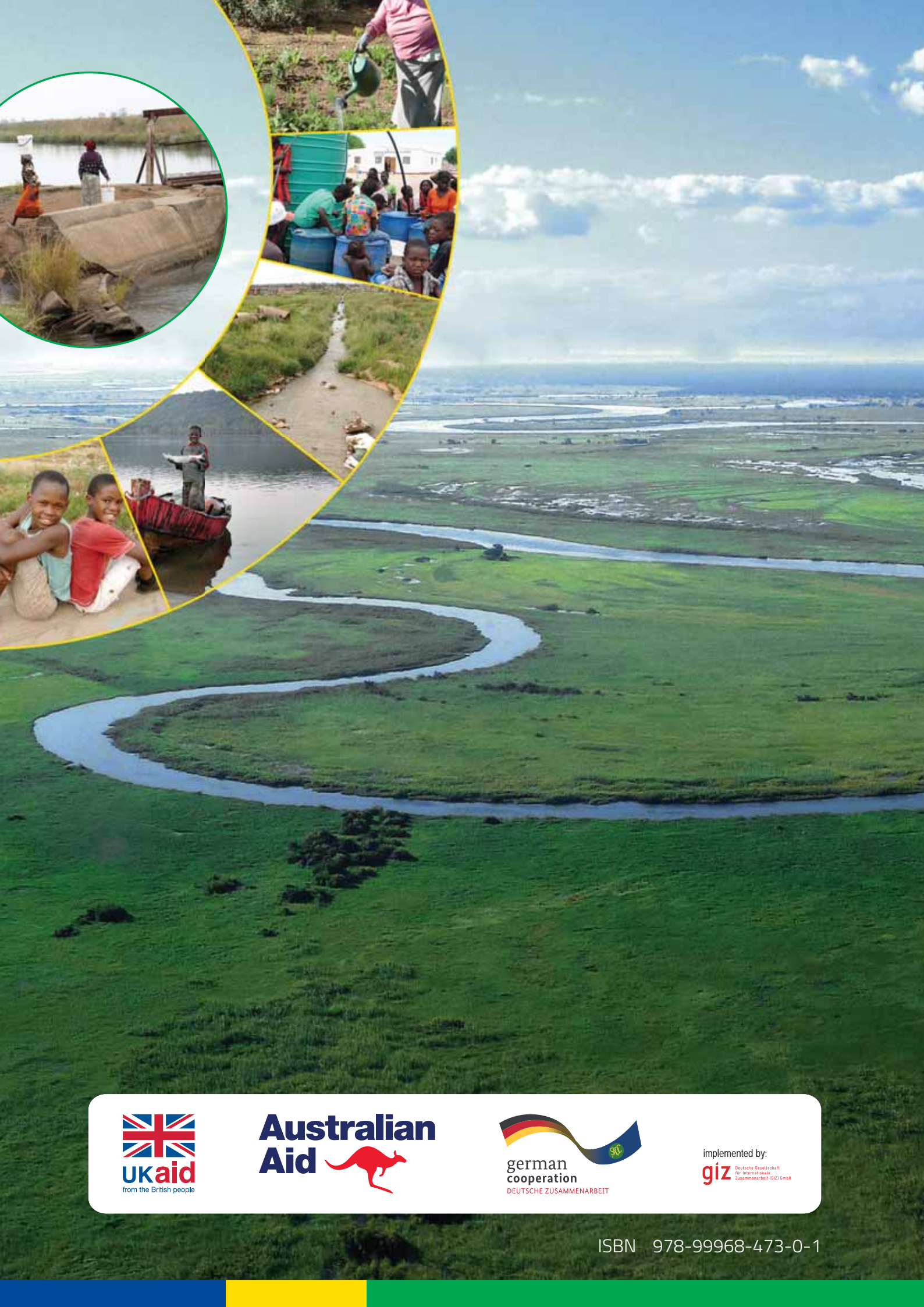
		ORGANISATION D'AU MOINS 2 CONFÉRENCES PORTANT SUR L'INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE DE L'EAU	Sous-Total																	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10								
P6	GESTION DES RESSOURCES DE L'EAU POUR UNE DÉVELOPPEMENT DURABLE	Les ressources de l'eau de la SADC sont gérées de manière collaborative et durable	74	700																
P6.1	Gestion des ressources en eau de surface (hydrologie)	Stratégies et Plan de développement des Bassins																		
P6.1.1		AU MOINS UN RBO EST SOUTENU DANS L'ÉLABORATION DE PLANS POUR LES BASSINS ET SYSTÈMES DE GESTION D'INFORMATION																		EM, RBO
P6.2	Développement et gestion des eaux souterraines																			
P6.2.1		MANUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET SADC GMI DU CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION AINSI QUE DU SITE INTERNET DU PROJET IMPLANTÉS																		EM, RBO, GMSA
P6.2.2		LES LOIS, LES POLITIQUES ET LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES SONT MODERNISÉS ET HARMONISÉS DANS AU MOINS 5 ÉTATS MEMBRES																		EM, RBO, GMSA
P6.2.3		TAD ET SAP POUR LES EAUX SOUTERRAINES ENTREPRISES DANS AU MOINS DEUX RBO/OSIC ET DEUX ÉTATS MEMBRES																		EM, RBO, GMSA
P6.2.4		INFRASTRUCTURE POUR UNE UTILISATION, UNE GESTION ET UNE PROTECTION AMÉLIORÉES DES EAUX SOUTERRAINES GRÂCE À L'ÉVALUATION, LA CARTOGRAPHIE, LE FONCTIONNEMENT ET LA MAINTENANCE ENTREPRISES DANS AU MOINS DEUX ÉTATS MEMBRES																		EM, RBO, GMSA
P6.2.5		ENTREPRISE D'UNE ÉVALUATION DES EAUX SOUTERRAINES, NOTAMMENT LA VULNÉRABILITÉ, DANS AU MOINS DEUX ÉTATS MEMBRES																		
P6.3	Gestion de l'environnement de l'eau																			
P6.3.1		LIGNES DIRECTRICES RÉGIONALES ÉLABORÉES POUR LA QUALITÉ DE L'EAU																		EM, RBO, IUCN, WWF, OSIC
P6.3.2		PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES MÉTHODOLOGIES DE DÉTERMINATION IFR																		EM, RBO, OSIC, WWF, IUCN
P6.3.3		UNE ÉTUDE ENTREPRISE SUR L'ÉCOSYSTÈME D'EAU DOUCE ET MARIN																		EM, RBO, OSIC
P6.3.4		REMISE EN PLACE D'UN PROGRAMME POUR LE CONTRÔLE DE PLANTES AQUATIQUES (ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES – IAS) ET SOUTIEN DES ÉTATS MEMBRES ET RBO À LA MISE EN ŒUVRE LE PROGRAMME																		
		ENTREPRENDRE AU MOINS UNE RECHERCHE SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DE PLANTES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES AQUATIQUES ET TERRESTRES, Y COMPRIS L'UTILISATION DES CONNAISSANCES INDIGÈNES																		EM, RBO, FANR-SADC, IUCN, GWP-SA, WWF
		ENTREPRENDRE AU MOINS UNE RECHERCHE SUR LA MARCHANDISATION ET LA COMMERCIALISATION DES PLANTES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES AQUATIQUES ET TERRESTRES EN CONVERTISSANT CES PLANTES EN PRODUITS DE VALEUR																		
P6.3.5		AU MOINS DEUX PROJETS DE DÉMONSTRATION ENTREPRIS EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES																		EM, FANR-SADC, RBO, OSIC, WWF,

P8.1.2	Empreinte de l'eau et chaînes de Valeur	<ul style="list-style-type: none"> MISE EN PLACE D'EMPREINTES DE L'EAU ET DE CHAINES DE VALEUR POUR AU MOINS TROIS PRIORITES DES STRATEGIES INDUSTRIELLES REGIONALES DE LA SADC ENTREPRISE D'AU MOINS 3 PROJETS DE DEMONSTRATION PORTANT SUR LES EMPREINTES DE L'EAU ET LES CHAINES DE VALEUR 	250	●	●	●	●	●	●	EM /OS, RBO/OSIC
P8.2	Approches nexus									
P8.2.1	Gouvernance au niveau de l'approche régionale nexus	<ul style="list-style-type: none"> GRUPE DE TRAVAIL INTERSECTORIEL DU SECRETARIAT DE LA SADC SUR L'APPROCHE NEXUS DANS AU MOINS DEUX EM 	150	●	●	●	●	●	●	EM, RBO, OSIC
P8.2.2	Etude d'évaluation de l'approche nexus au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> ETUDE REGIONALE SUR L'APPROCHE NEXUS CONDUITE EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES SECTEURS 	250	●	●	●	●	●	●	SADC WD, EM/OS, RBO/OSIC
P8.2.3	Mise en oeuvre des approches nexus	<ul style="list-style-type: none"> AU MOINS TROIS PROJETS DE DEMONSTRATION SUR LES 3 NEXUS EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES DIRECTIONS DU SECRETARIAT DE LA SADC (EX : I & S (ENERGIE ET EAU) ET FANR (SECURITE ALIMENTAIRE), ETC.). 	2 000	●	●	●	●	●	●	EM /OS, RBO/OSIC
Sous-Total			2 790							
TOTAL			141 000							

Clé :

Symbole	Description
●	Contribution directe de forte intensité
●	Contribution directe de faible intensité
●	Contribution indirecte de faible intensité

Code	Domaine de contribution aux résultats immédiats du RISDP au sein des Infrastructures & Services	Code	Domaine de contribution au RISDP dans d'autres secteurs
1	Stratégies et politiques harmonisées	6	Genre et développement
2	Infrastructure intégrée renforcée	7	Développement industriel et intégration du marché
3	Capacités renforcées	8	Agriculture, sécurité alimentaire et ressources naturelles
4	Accès aux infrastructures et services amélioré	9	Paix et sécurité
5	Compétitivité et libéralisation du marché renforcées	10	Développement social et humain



implemented by:
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH